COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 18 OCTOBRE 2022 – 19 H 00 A LA SALLE OLOF PALME A BETHUNE

Procès-verbal

Le mardi 18 octobre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 12 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, CARON Annick, HABOURDIN Cindy, DEPAEUW Didier, DUCROCO Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Béatrice, BERROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LEFEBVRE Marie-Paule, HEUGUE Éric, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PICOUE Arnaud, PROOT Janine, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle.

PROCURATIONS:

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, IDZIAK Ludovic donne procuration à EDOUARD Eric, DRUMEZ Philippe donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BOMMART Émilie donne procuration à BERROYER Lysiane, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, FLAJOLET André donne procuration à HENNEBELLE André, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle donne procuration à LEFEBVRE Daniel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, MOYAERT Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, NOREL Francis donne procuration à DOMART

Sylvie, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TASSEZ Thierry donne procuration à SAINT-ANDRÉ Stéphane, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

BERRIER Philibert, LEFEBVRE Nadine, BEUGIN Élodie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELPLACE Jean-François, FIGENWALD Arnaud, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno.

Madame FLAHAUT Karine est élue Secrétaire.

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Merci à toutes et à tous pour votre présence, merci aux agents qui ont organisé et préparé nos débats. En ce début de Conseil communautaire, je voudrais vous donner quelques informations concernant nos agents qui ont été victimes d'un accident du travail lors de la collecte des déchets sur Isbergues, au croisement d'Isbergues et de Mazinghem. Vous l'avez certainement vu ou par la presse, nous avions envoyé un mail aux maires des communes pour qu'ils soient informés, nous avons un véhicule dont le chauffeur a vraisemblablement fait un malaise, il a donc perdu le contrôle du véhicule. Il était avec un ripeur à ses côtés dans la cabine et un ripeur en train de collecter derrière. Le véhicule s'est encastré dans une maison, je remercie David Thellier qui était sur place, la dame a été relogée. Ceci étant, les dégâts matériels sont importants, mais on va dire que c'est un moindre mal. Ce qui est important, c'est que nos agents et cette dame soient en bonne santé avec toutes les précautions que je dois avoir puisque Monsieur Bourdon qui est ripeur et qui était à l'arrière et Monsieur Leclerc qui était dans la cabine sont sortis de l'hôpital, Monsieur Leroy le chauffeur était sorti également. Il devait sortir, mais finalement il a été transféré sur Calais pour faire des examens complémentaires, donc sous toutes précautions, il y aurait peut-être des suspicions d'explications à son malaise. On espère donc qu'il n'y a rien de particulier en tout cas de grave. C'était donc pour vous dire que nos agents globalement, à part Monsieur Leroy à qui on fait des analyses complémentaires, des compléments d'analyse et des études complémentaires. Ils vont aujourd'hui au moment où on se parle bien, mais ils sont globalement choqués, on peut le comprendre. Le véhicule nous a été restitué, pour l'instant il ne bouge pas tant qu'on n'a pas l'accord de la gendarmerie puisqu'il y aura certainement des enquêtes en cours. On s'en va surtout vers un constat à l'amiable avec l'habitante et on va faire fonctionner nos assurances bien évidemment. Je voulais donc vous le dire puisque cela a fait la Une des journaux bien évidemment, mais au-delà de cela, quand même nous vous devions cette information. On voulait dire aussi notre attachement et notre solidarité, notre soutien à nos agents qui ont été bien en peine. On le dit toujours, c'est un métier qui n'est pas sans danger. Malheureusement, on vient de le redécouvrir peut-être à travers cet accident. Voilà ce que je voulais vous dire. Vous dire également, il n'est pas là, mais on pourrait féliciter le nouveau maire de Givenchy-lès-La-Bassée, Emmanuel Herbaut. Il ne siégera pas avec nous. Jacques, son père qui a cédé sa place est toujours conseiller communautaire, donc on peut collectivement féliciter Emmanuel Herbaut, le nouveau maire de Givenchy-lès-La-Bassée. Je voudrais vous rappeler également que pour nos travaux, les procès-verbaux qui seront dressés, depuis notre dernière rencontre et par la suite, font état sur les prises de position lors des délibérations quand vous votez, des gens qui s'abstiennent ou qui s'opposent, nous reprendrons donc les noms précisément sur

le compte rendu comme le veut la loi. C'était le cas déjà la dernière fois, cela le sera maintenant pour tous nos bureaux et conseils communautaires. C'est la même chose pour vos conseils municipaux. Je vous le rappelle puisque cette ordonnance s'applique à tout le monde. Nous avons quelques communes à présenter, je vais donc tout de suite proposer à Madame le maire Line Garot de présenter sa commune de Ferfay.

Line GAROT

Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir.

« Ferfay, petit village au milieu des Cent, Ferfay, pays de mines, terre de paysans,

Ferfay qui m'a vu naître et que mon cœur adore, Ferfay que j'aime et qu'aujourd'hui j'honore.

Ferfay riche d'histoire sur l'ancienne voie romaine, entre Arras et Thérouanne au milieu de la plaine.

Loin de moi cette idée d'à Rome la comparer, et pourtant située pour qui aime randonner

Sur la Francigena accueillant les pèlerins, bien des siècles après saints Lugle et Luglien.

Désireux de rallier l'Albion à l'Italie, on y voit passer des gens de tous les pays.

Nichée dans la petite vallée de Sirandale, elle est aujourd'hui sur la départementale.

C'est là que vous verrez Sainte Mélanie.

Restaurée récemment, cette chapelle abrite la famille d'Hinnisdael et toute sa descendance, Nous sommes fiers aujourd'hui de sa magnificence.

Si vous passez par-là, surtout n'hésitez pas, faites un petit détour par la Cité du 3.

Ici fut érigée pour leur rendre un hommage la stèle du mineur, honorant leur courage, car ici comme ailleurs pour extraire le charbon, ils ont risqué leur vie en allant tout au fond.

Au mépris du danger et du coup de grisou, délaissant leurs corons, il fallait être fou.

Il y a quelque temps en terre de Ferfay, un spectacle y est né qui commence à la nuit.

Les deux princes irlandais vinrent évangéliser, la région de Lillers et furent assassinés. Cette légende inspira et en juin chaque année, le village se transcende pour les ressusciter.

Vous me pardonnerez aujourd'hui cette audace, d'avoir voulu plagier Camille la sœur d'Horace,

Mais sur notre blason vous trouverez merveille, trois jolis merles noirs pareils à la corneille.

Olivier GACQUERRE

Tout en vers et tout en rondeur, merci. C'est parfait. Ensuite, nous avons Houdain, donc en l'absence d'Isabelle que nous excusons, c'est Daniel son premier adjoint qui va nous faire la présentation de la belle commune de Houdain.

Daniel LEFEBVRE

Bonsoir à tous, avant que le chrono ne démarre, merci Président d'avoir excusé Madame la maire qui est souffrante. Je vais donc vous présenter les activités de notre commune. La commune a inauguré cette année deux espaces en libre accès au tout public, prémisse d'un grand déploiement des aménagements de la fosse 7 dite « La plaine » : le premier au parc des tourbières à Houdain-bas, espace qui a un chemin de randonnée départemental, très fréquenté par de nombreux usagers, des associations sportives locales et conventionnées pour une utilisation du site avec leurs jeunes adhérents aussi. Le deuxième, le city-stade en haut de Houdain à proximité de l'espace Fleuret et de l'école Elby avec ses bâtiments classés UNESCObassin minier. La commune a réalisé une requalification entière du périmètre environnant, végétalisation, mobilier urbain, les promeneurs : des familles, des jeunes, des clubs ados s'y côtoient et contribuent au renforcement du lien social avec une mixité intergénérationnelle. Le projet Fosse 7 « La plaine » se synchronise avec les objectifs du programme de l'ERBM puisque ce magnifique espace de 16 ha Noeux-Houdain-Haillicourt-Bruay, requalification urbaine sur le territoire de l'agglomération, cette zone est desservie également par le BHNS. Si les axes prioritaires ERBM convergent vers le projet communal de la fosse 7, « La plaine », mobilité, désenclavement, émulation du cadre de vie, cohésion sociale, traversée par l'eurovélo 5, la fosse 7 trouve aussi la cohérence avec le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération. Il est en symbiose, terrain de grands jeux, club-house, piscine, pump track, aire de promenade, théâtre de verdure, les bâtiments Larry auraient aussi une vocation à destination du tiers lieu, de microbrasserie, d'équipement culturel, sports, loisirs et santé. Les aménagements de la fosse 7 renforceront l'attractivité de Houdain tout en contribuant au développement du territoire de la commune et de la Communauté d'Agglomération. Enfin, n'oublions pas Florimond Ronger, dit Hervé, natif de

Houdain, le créateur de l'opérette, la labellisation « Houdain terre de jeux 2024 » est la première fleur au concours régional des villes et villages fleuris. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Daniel. La parole est à Jérôme Demulier, on va donc vers l'Est avec le maire de Richebourg.

Jérôme DEMULIER

Bonsoir à tous, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter dans le cadre de cette minute nécessaire la commune de Richebourg. Je vais démarrer mon propos en disant simplement bienvenue à Richebourg. Richebourg est située à l'Est de notre territoire au cœur du bas pays et compte 2 646 habitants et non pas 2 590, et sa surface est de 1 731 ha. C'est une commune qui a su préserver son caractère rural en offrant de nombreux services et en faisant coexister l'agriculture avec une population périurbaine. Le monde associatif de la commune compte 28 associations, la plupart sportives et culturelles. Richebourg résulte de la fusion de Richebourg Saint-Vaast et de Richebourg-l'Avoué dont nous avons fêté l'an dernier le cinquantenaire. Mais avant cela, cela mérite un bref rappel historique. En 1036, les seigneurs de Béthune se battent et cherchent à s'emparer des terres que les moines de Saint-Vaast possèdent à Richebourg. Robert Ier dit Le Faiseux était avoué des moines et en guise de récompense, ces derniers lui ont laissé la moitié de leurs terres, qui deviendra Richesbroc en l'Avouerie, le reste des terres resta aux moines et deviendra Richesburg Saint-Vaast. En 1791, une première fusion entre les deux Richebourg est tentée. En vain. En 1971, suite à plusieurs tentatives, les deux conseils municipaux se mettent d'accord et décident à l'unanimité de fusionner les deux villages. Le nouveau bourg centre s'est dessiné autour de l'église, commune aux deux villages, reconstruite après la première guerre mondiale avec la construction de la mairie actuelle au centre de ce bourg. En 2014, l'inauguration du groupe scolaire Marcel Lejosne a finalisé la fusion en réunissant en un même lieu les écoles. C'est un équipement qui aujourd'hui accueille 260 élèves répartis en 10 classes élémentaires et maternelles, dont une classe Ulis. La commune compte également un établissement privé, l'école du Sacré-Cœur qui accueille quant à elle 60 élèves. La fusion des deux Richebourg a véritablement permis d'impulser une nouvelle dynamique à ce que l'on qualifie un village nouveau et ainsi la commune a pu se développer en se dotant d'infrastructures comme la salle polyvalente, le complexe sportif Philippe Helle, une aire de camping-car, deux courts extérieurs de tennis, une aire de jeux, un centre social au sein duquel se trouvent la médiathèque et le relais petite enfance. Pour reprendre une célèbre citation de Sully, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la santé et le tourisme sont les cinq mamelles économiques de Richebourg. L'activité agricole demeure importante puisque la commune recense aujourd'hui 19 exploitations agricoles. Richebourg, c'est aussi 18 commerces, 46 artisans ou entrepreneurs, chaque jeudi et chaque samedi la place est animée par son marché. La maison de santé regroupe 14 praticiens comprenant dentistes, orthophonistes, infirmiers libéraux, psychologue, pédicure, kiné, ostéopathe et dernièrement notre troisième médecin généraliste. Neuf praticiens médicaux complètent hors les murs l'offre médicale de la commune. Une résidence autonomie adhérant au réseau MARPA offre quant à elle une solution en termes de logement de proximité aux 26 résidents seniors ou personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. Sur le plan touristique, ce sont six gîtes et chambres d'hôtes qui accueillent de nombreux touristes et près du parc de jeux se trouve l'aire de campingcar capable d'accueillir 25 véhicules. Richebourg terre de bataille, Richebourg terre chargée d'histoire, a un potentiel touristique important grâce au site mémoriel qui attire de nombreux touristes. À commencer par le mémorial indien au lieu-dit « la bombe » reconnaissable par les deux tigres qui se tiennent majestueusement à l'entrée du village. Le site est inauguré le 7 octobre 1927 en présence du Maréchal Foch. Récemment, l'héritier de la couronne d'Angleterre, le prince Charles, actuel roi, mais aussi le Premier ministre indien Narendra Modi se sont recueillis sur place. Richebourg compte aussi trois cimetières britanniques et dans l'un d'entre eux, repose Cyril Holland, fils du célèbre poète britannique Oscar Wilde. Situé sur la ligne de front qui candidate au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, Richebourg a subi un lourd tribut lors de la Première Guerre mondiale puisqu'elle a été totalement rasée. Rasée notamment suite à la bataille de Neuve-Chapelle. Le 30 juin 1916, jour que l'histoire a retenu comme celui de la bataille de « la tête de sanglier », bataille de diversion à la Somme où 366 hommes de trois régiments sont tombés en cinq heures. Des enfants issus de la région du Sussex et c'est la raison pour laquelle la ville de Worthing située près de Brighton a véritablement adopté Richebourg-l'Avoué pour lui apporter une aide et contribuer à sa reconstruction. Le 9 avril 1918, la bataille...

Olivier GACQUERRE

Jérôme, c'était la minute commune, normalement. Si tu peux conclure...

Jérôme DEMULIER

Je conclus.

Olivier GACQUERRE

Sinon, on va me dire que je ne suis pas partial.

Jérôme DEMULIER

Je vais conclure sur les projets en cours. L'aménagement de la classe SESSAD au sein de l'école de Richebourg-l'Avoué, le boisement et reboisement du poumon vert autour de l'école et le jardin de la paix que vous pouvez avoir sur vos supports. Je vais conclure, Monsieur le Président, par un petit clin d'æil cocasse. Saviez-vous qu'aux XVIIIe et XIXe siècles, au nord de Richebourg, dans le secteur du Bout Delville, les femmes dépourvues de sous-vêtements devaient relever leurs jupes pour enjamber les chemins inondés. C'est ainsi que ce chemin a donné naissance à la fameuse « rue du cul tout nu » qui a fait le buzz dans les nombreux médias nationaux et dont la signification fait écho bien évidemment aux inondations dont le village était frappé à l'époque. Je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

Merci beaucoup. C'est vrai que cela a fait le buzz. Freddy Defebvin, Monsieur le maire de Saint-Hilaire-Cottes.

Freddy DEFEBVIN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Saint-Hilaire-Cottes, village rural, terre d'élevage et de culture, situé dans le territoire Ouest de l'agglomération, niché au pied des collines de l'Artois entre Bourecq et Norrent-Fontes. Ses deux églises, sa médiathèque, sa salle des fêtes, son City stade, son école forte de 100 élèves de la maternelle au CM2, son jardin pédagogique d'Artois en collaboration avec la Communauté d'Agglomération. Saint-Hilaire et Cottes furent associées en 1530 pour devenir une seule commune, le Duc de Guînes fut le dernier seigneur du village. Un projet éolien est en cours dans la continuité de celui de Norrent-Fontes, la rénovation de l'église de Cottes où d'énormes travaux sont à prévoir, coût 1 million d'euros pour lequel nous solliciterons la Communauté d'Agglomération. L'urbanisation d'un terrain, la construction de 20 logements en accession à la propriété et un béguinage sont à l'étude. L'aménagement d'un square végétalisé rue de l'église, quelques places de stationnement pour les offices religieux, un verger communal et trois places de camping-car afin d'accueillir les touristes de passage. Petite anecdote, durant l'hiver 1939-1940, Charles Trenet et sa troupe se produisirent à l'aérodrome de Rely pour réconforter nos soldats. Charles logea à Saint-Hilaire-Cottes rue de l'église face à la mairie. Chers collègues, si vous passez à Saint-Hilaire-Cottes, je serai heureux de vous accueillir et de vous faire la visite au travers du chemin de mémoire. En un mot, je qualifierais ma commune d'agréable. Monsieur le Président, au nom du conseil municipal, permettez-moi de vous remettre ce livre « Saint-Hilaire-Cottes autrefois » écrit par notre historien local Michel Vanbergues. Merci de votre écoute.

Merci Freddy, je ne l'avais pas. Philibert Berrier a écrit aussi pas mal d'ouvrages sur les communes du territoire, Ferfay aussi je crois. Merci Freddy pour cette présentation et pour le cadeau, je mettrai cela là où il faut dans le bureau. On termine par Jean-Michel Desse, Monsieur le maire de Vieille-Chapelle.

Jean-Michel DESSE

Monsieur le Président, chers collègues, Vieille-Chapelle est une petite commune rurale du bas pays de l'Artois qui compte 824 habitants, réputée et connue pour ses nombreuses inondations générées par la Loisne qui se jette dans la Lawe au niveau du pont maudit. Ce pont porte bien son nom puisque la commune a déjà été reconnue sept fois en état de catastrophe naturelle au titre des inondations, mais j'espère que maintenant, Vieille-Chapelle sera plus connue pour sa plateforme d'accompagnement pour personnes autistes adultes inaugurée le 1er octobre dernier dans la majestueuse ferme Sénéchal léguée à la commune par son propriétaire. Vieille-Chapelle, c'est juste une commune avec un restaurant et un café friterie qui marche bien, voire trop bien certains soirs de match de football, mais le village reste une commune sans commerce depuis la création d'Artois Comm. C'est pour cette raison que nous devons nous acquitter d'une attribution compensatrice négative de plus de 50 000 €. Je pense que Monsieur le Président nous a fait un cadeau cette année, parce que nous n'avons encore reçu aucun avis des sommes à payer depuis janvier 2022. Vieille-Chapelle, c'est aussi une école publique entièrement rénovée de plus de 100 enfants appelée « écoles des deux rivières » avec cinq classes maternelles et primaires, une garderie, une cantine traditionnelle avec des plats confectionnés sur place par les employés communaux, une microcrèche et un conseil municipal des jeunes très actif à la base de plusieurs actions sur la commune touchant la lecture, la biodiversité et la propreté du village. Vieille-Chapelle, c'est un peu plus de 6 millions d'euros d'investissements dans les différents bâtiments communaux depuis 2008 subventionnés à plus de 70 % avec bien sûr les fonds de concours de l'agglomération. Actuellement, un projet de médiathèque de proximité est en cours de réalisation. Pour conclure, je voudrais simplement dire que Vieille-Chapelle, c'est le bien vivre et ensemble si possible.

Olivier GACQUERRE

Merci Jean-Michel. Corinne si tu veux bien tirer au sort les cinq prochaines présentations de communes. Fouquereuil, Burbure, Liettres, Lozinghem et Lapugnoy. Le service communication est donc à votre disposition, Garance est tout au bout, elle se lève. Vous pourrez aller la voir si vous souhaitez préparer vos interventions. Merci beaucoup.

Je dois vous faire lecture maintenant des excusés et procurations qui ont été données pour ce Conseil du 18 octobre 2022.

Rapporteur: GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons désigner aussi notre secrétaire de séance. Véronique Cléry est-elle là ? Non. Karine Flahaut ? Oui, est-ce que tu acceptes d'être notre secrétaire ? Oui. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Non, donc écoute bien et prends des notes.

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Nous allons donc pouvoir ouvrir le Conseil avec le compte rendu des décisions prises par le Bureau communautaire. Est-ce que cela appelle des observations ? Non. C'est donc acté.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Les décisions prises par le Président, est-ce qu'il y a des précisions à demander? Non. Je vous remercie. On va donc attaquer le chapitre du développement économique, de l'emploi de la transition numérique, je cède donc la parole à Steve Bossart pour la question 1.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE

Rapporteur(s): BOSSART Steve

1) PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA CONTRIBUTION DU FONDS DE REVITALISATION AU FONDS INTERREGIONAL D'AMORCAGE

« À la suite de la fermeture le 2 mai 2021 du site BRIDGESTONE implanté sur la commune de Béthune, l'Etat et Bridgestone ont signé une convention qui encadre les modalités d'intervention du groupe Bridgestone dans l'optique de concourir à la revitalisation industrielle du territoire de l'arrondissement de Béthune. Cette convention prévoit en particulier des interventions relatives à différentes actions structurantes et notamment la participation de Bridgestone à la création d'un fonds d'amorçage destiné à soutenir la création et de développement de projets innovants sur le territoire de Béthune-Bruay, suivant une idée initiée par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Après une analyse approfondie des modalités de développement d'un fonds d'amorçage sur un territoire et une évaluation des différents scénarios envisageables pour le portage de cet outil, le Comité d'engagement de la convention de revitalisation, composé de représentants de Bridgestone et de représentants de l'Etat, a retenu le 5 juillet 2022 l'hypothèse d'une souscription au profit du Fonds Interrégional d'amorçage (le « FIRA 2 »), fonds d'amorçage porté par FINOVAM GESTION destiné à l'appui aux projets innovants.

Dans l'optique d'accompagner le déploiement de ce fonds d'amorçage et de garantir la mobilisation du fonds FIRA 2 sur des projets développés sur le territoire de Béthune-Bruay, il est proposé que la Communauté d'Agglomération intervienne en tant que coordinateur du projet et intègre par ailleurs la gouvernance du fonds FIRA 2 en tant que membre du Comité des Investisseurs et membre du Comité Consultatif d'Investissement.

Il convient donc d'engager les différentes parties prenantes autour de ce projet dans le cadre d'un accord de consortium destiné à encadrer sa mise en œuvre et à formaliser les engagements de chacun. La présente délibération vise donc à approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans ce projet et à valider en conséquence les rôles qui lui seraient attribués, à savoir :

- Rôle de coordinateur du consortium mis en œuvre sur le projet ;

- Rôle de membre du Comité des Investisseurs du fonds FIRA 2 et de membre du Comité Consultatif d'Investissement du fonds FIRA 2 : à cet effet, il convient de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération.

En complément de cet accord de consortium, il est précisé que les interventions respectives des différentes parties prenantes feront par ailleurs l'objet d'un avenant à la convention de revitalisation Bridgestone et d'un Arrêté préfectoral spécifique.

Suite à l'avis favorable de la Commission de « Développement Économique et Transition Écologique » du 3 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans ce projet, de valider en

conséquence les rôles qui lui seraient attribués

- d'autoriser la signature de l'accord de consortium relatif à la participation du fonds de revitalisation de Bridgestone à l'abondement du Fonds Inter-Régional d'Amorçage « FIRA 2 » tel que ciannexé, et de tout document y afférant.

- de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération appelé à siéger au Comité des Investisseurs et au Comité Consultatif d'Investissement du fonds FIRA 2. »

Steve BOSSART

Il s'agit de la participation de la Communauté d'Agglomération au Fonds Inter-Régional d'Amorçage. D'abord, un point de situation concernant la convention de revitalisation suite, vous le savez, à la fermeture du site Bridgestone, deux ans après l'annonce de la fermeture. Un point d'étape d'abord pour les salariés puisque 546 solutions ont été identifiées pour 827 salariés, ce qui représente 66 % des effectifs en à peu près deux ans. Des CDI, des CDD bien sûr, des créations d'entreprises, des projets associatifs ont été $identifiés\ et\ ce\ qu'il\ est\ intéressant\ de\ voir,\ c'est\ qu'au\ regard\ des\ perspectives,\ on\ peut\ identifier\ que\ 5\ \%$ de l'effectif total pourrait ne pas aboutir à une solution pour diverses raisons, soit parce que des salariés ont un âge plutôt avancé ou qu'ils sont en difficulté sociale ou médicale. Cette convention de revitalisation se discute, parce que c'est bien sûr toujours en train de se discuter entre Bridgestone et l'État, en trois axes : le premier axe, c'est la réindustrialisation, mais vous le savez, puisque nous avons accompagné Blackstar qui est une entreprise de rechapage de pneus qui occupe actuellement sur 46 000 m² le site de Bridgestone et il y a encore des discussions en cours puisque le site a vocation à accueillir plusieurs projets. Il a été divisé en plusieurs cellules pour effectivement recréer de l'emploi. L'axe 2, c'est la création d'emplois, l'objectif, vous l'imaginez bien, c'est 827. L'axe 3 va concerner des actions structurantes, un fonds d'amorçage, mais on va en reparler, du soutien à la sous-traitance industrielle dont un levier qui nous a fortement intéressés et qui est en lien d'ailleurs avec ACC, accompagner la sous-traitance en vue de l'arrivée de cette gigafactory, du soutien à l'école de production. Vous savez qu'une école de production est présente sur le territoire, et du soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en fait une gestion prospective des ressources humaines pour aider les entreprises. L'Agglomération n'avait pas forcément vocation à être autour de la table de ce plan de revitalisation puisque ce sont des discussions, je l'ai dit, entre l'État et Bridgestone. Pourtant, nous avons été entendus, le Président avait souhaité qu'il y ait un fonds d'amorçage à destination de nouveaux leaders technologiques pour renforcer notre soutien à l'innovation. On le fait déjà par ailleurs et vous le savez, avec différents dispositifs, l'accompagnement REV3 par exemple qui est le démarrage de l'entreprise innovante, qui est vraiment presque l'identification du projet et à un moment donné, quand il faut industrialiser, quand il faut aller plus loin dans la démarche, ces entreprises innovantes ont besoin d'un soutien complémentaire. Un million d'euros a donc été fléché pour être dans ce fonds d'amorçage qui va venir intégrer un fonds interrégional qui concerne les Hauts de France, le grand Est, la Bourgogne et la Franche-Comté. L'objectif de ce fonds d'amorçage est de réunir une somme d'à peu près 50 millions d'euros pour accompagner ces entreprises innovantes. J'essaye de l'expliquer simplement parce que c'est un dispositif quand même assez complexe dans sa technique. Le fonds d'investissement FINOVAM est un fonds d'investissement qui va gérer cette somme et qui sera abondé puisque c'est un fonds privé qui vient de Bridgestone, donc l'Agglomération gère des fonds publics, n'a pas vocation à recevoir une somme issue des fonds privés. Ils vont donc gérer cette somme et surtout, ce qui est intéressant, c'est que quand les entreprises seront accompagnées, quand elles auront évolué et qu'elles auront atteint un seuil de maturité, FINOVAM, le fonds d'investissement, pourra donc céder ses parts et le produit de ces parts reviendra à l'Agglomération, c'est-à-dire qu'on va pouvoir créer une structure ad hoc, un fonds qui sera public pour continuer à accompagner durablement et de façon pérenne ces entreprises sur le territoire. Une somme d'un million d'euros sur les 15 à 16 millions d'euros pour la revitalisation suite à la fermeture de Bridgestone et un million qui seront fléchés directement pour notre territoire. Ce n'était pas forcément acquis dès le départ, il y a eu beaucoup de discussions. Je remercie les services du développement économique qui ont vraiment été aux côtés de Bridgestone et de l'État et cette volonté forte politique du Président en faveur du développement économique et du soutien à l'innovation quand les entreprises ont atteint une certaine maturité.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve, la présentation a été complète. Vous pourriez vous interroger sur le contentieux que nous avons avec Bridgestone. J'ai fait un point, vous vous souvenez que nous avions signé une convention en décembre 2007 qui a donc permis le versement d'une subvention de contrepartie d'engagement sur l'emploi. Nous avions considéré que suite à la fermeture du site et de l'entreprise, les conditions n'avaient pas été remplies et que donc nous demandions, nous exigions le remboursement de cette subvention et nous avions émis d'ailleurs un titre à payer en décembre 2020. L'entreprise Bridgestone a contesté bien sûr ce remboursement, nous avions délibéré et mis en place le titre donc elle avait attaqué les deux décisions que nous avions prises auprès du tribunal administratif de Lille, le 11 février 2021. Pour votre information, nous avons déposé notre mémoire en défense le 3 novembre 2021, Bridgestone a répondu par un mémoire dit en réplique au mois de mars 2022. Nous avons aussi produit de nouvelles écritures au mois d'août, le 2 août 2022, nous avons donc fait un mémoire en défense. Bridgestone a également répliqué sur ce second mémoire en date du 30 septembre 2022. Pour l'instant, on vient de faire les phases d'échange des mémoires et des arguments, on n'a pas pour l'instant de clôture d'instruction et pas non plus de date envoyée par le tribunal administratif à ce jour. Cela suit donc son cours, je voulais vous le dire puisque vous pourriez légitimement vous interroger sur le devenir de cette affaire. Tout cela en dehors de cette convention de revitalisation pour laquelle effectivement les fonds d'un million ont été fléchés et où Bridgestone aurait pu ne pas accepter le principe. L'État l'avait accepté et ils ont accepté quand même de le faire, donc parfois, je ne comprends pas les combats qu'ils peuvent mener. En tout cas, on ne lâchera pas la décision qu'on avait prise collectivement. Sur cette décision n° 1, est-ce que vous avez des guestions complémentaires ? C'est donc un euro qu'on reçoit indirectement pour soutenir le tissu économique, c'est ce qu'a traduit tout à l'heure Steve que je remercie également par réciprocité parce qu'il s'est aussi beaucoup engagé avec tous les collègues qui s'occupent du développement économique sur ce sujet. Y a-t-il des oppositions ? Il faut désigner un représentant, c'est vrai. Si vous en êtes d'accord, on peut proposer que Steve se charge du suivi de cette délibération. Il nous fait voter quelque chose, il faut qu'il assume, non? Sinon ce sera le Président, je le sens. Steve, avec plaisir? Y a-t-il des oppositions? Des abstentions à la fois sur les délibérations ou la nomination de Steve ? Non ? Bravo, Steve. Tu es nommé à l'unanimité. Merci à toi.

<u>Décision du Conseil</u>: adopté avec la désignation de Monsieur Steve BOSSART appelé à siéger au Comité des Investisseurs et au Comité Consultatif d'Investissement du fonds FIRA 2.

COMMERCES ET ARTISANAT

Rapporteur(s): DEBAS Gregory

2) CONVENTION 2023-2027 POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN PROGRAMME PARTENARIAL EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

« Présent aussi bien en zone urbaine, périurbaine que rurale, l'artisanat constitue un élément incontournable du maillage économique et social du territoire. Il est en ce sens un facteur essentiel d'équilibre.

Il l'est d'autant plus que le dynamisme économique des territoires et leur attractivité reposent souvent pour partie sur un tissu artisanal dense et diversifié dont les chefs d'entreprises et les salariés sont plus souvent implantés et formés localement.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est fixée comme enjeu stratégique dans le cadre de son projet de développement économique, d'agir pour une économie de proximité porteuse de diversité et de cohésion socio-économique, pour un développement équilibré et harmonieux dans le respect de l'environnement.

Dans ce cadre, elle souhaite accompagner le développement de l'artisanat, notamment dans les communes rurales de son territoire.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat avait été conclu en 2018 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France (CMA) et la Communauté d'agglomération pour se terminer le 31 décembre 2022.

Il vous est proposé de le renouveler pour une durée de cinq ans dans une vision globale de notre partenariat.

Les objectifs sont les suivants :

- Développer une stratégie territoriale et des moyens d'interventions adaptés au maintien et au développement des activités et des emplois des entreprises artisanales et commerciales, particulièrement en vue de revitaliser les centres bourgs et de créer ou maintenir des activités de proximité, en cohérence avec le projet de territoire qui sera prochainement publié par la Communauté d'agglomération ;
- Accompagner les entreprises artisanales du territoire en fonction des spécificités sectorielles et des problématiques conjoncturelles qui les touchent (exemples : circuits courts pour le secteur de l'alimentation, sous-traitance, accès aux marchés publics, labellisation qualité, développement durable, immobilier d'entreprise, cession transmission...) et notamment d'intégrer la nécessaire digitalisation des entreprises artisanales, qui constitue un virage numérique incontournable pour leur maintien et développement, d'autant plus en zones rurales ;
- Favoriser le développement de l'emploi des jeunes et de l'apprentissage, en sensibilisant des publics cibles définis conjointement par la Communauté d'agglomération et la CMA, aux métiers de l'artisanat et aux possibilités de parcours qui y sont liées (emploi local et non délocalisable).

Pour cela, la Communauté d'Agglomération contribuerait au financement d'un poste dédié de chargé de développement économique au sein de la CMA Hauts-de-France à hauteur de 60 000 euros par an et pour une durée de 5 ans.

En parallèle, le Conseil communautaire a permis le 28 juin 2022 la conclusion d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour accompagner les entreprises artisanales du territoire vers la réduction de leur impact environnemental.

Il vous est proposé de réunir ces deux conventions au sein d'un accord-cadre reprenant l'ensemble des actions menées en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 03 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer un accord-cadre avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, tel que ci-annexé, ayant pour objet :

- d'une part de renouveler le programme partenarial en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, moyennant le versement à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France d'un financement à hauteur de 60 000 euros par an pour une durée de 5 ans ; financement d'un poste dédié de chargé de développement économique au sein de la CMA Hauts de France.
- en participant au financement des diagnostics et des accompagnements d'entreprises artisanales, par le versement d'une participation annuelle de 21 500 €.
- d'abroger la délibération n°2022-CC085 du Conseil communautaire du 28 juin 2022 conformément aux dispositions reprises à l'article 8 du présent accord-cadre. »

Grégory DEBAS

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la convention 2023/2027 pour le renouvellement d'un programme partenarial en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération puisque la convention actuelle se termine le 31 décembre 2022. Présent aussi bien en zone urbaine, périurbaine que rurale, l'artisanat constitue un élément incontournable du maillage économique et social du territoire. Il est en ce sens un facteur essentiel d'équilibre. Il l'est d'autant plus que le dynamisme économique des territoires et leur attractivité repose souvent pour partie sur un tissu artisanal dense et diversifié dont les chefs d'entreprise et les salariés sont plus souvent implantés et formés localement. La Communauté d'Agglomération s'est donc fixé comme enjeu stratégique dans le cadre de son projet de développement économique d'agir pour une économie de proximité porteuse de diversité et de cohésion socio-économique pour un développement équilibré et harmonieux dans le respect de l'environnement. Dans ce cadre, elle souhaite accompagner le développement de l'artisanat notamment dans les communes rurales de son territoire. Il vous est donc proposé de renouveler pour une durée de cinq ans la convention. En parallèle, le Conseil communautaire a permis le 28 janvier 2022 la conclusion d'un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour accompagner les entreprises artisanales du territoire vers la réduction de leur impact environnemental. Il vous est donc proposé de réunir ces deux conventions au sein d'un accord-cadre reprenant l'ensemble des actions menées en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France. Suite à l'avis favorable de la commission développement économique et transition écologique du 3 octobre 2022, il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer un accord-cadre avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France tel que ci-annexé.

Olivier GACQUERRE

Merci Grégory. Il y a une question, Jean-Pierre Sansen.

Jean-Pierre SANSEN

Est-ce qu'il existe un bilan de la convention précédente?

Grégory DEBAS

On a bien un bilan, on pourra vous le faire parvenir bien évidemment. On sait que celle qui est actuellement en cours se termine le 31 décembre, mais vous l'aurez bien évidemment. Il y a bien un bilan effectivement. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais on peut vous les communiquer.

Olivier GACQUERRE

C'est une excellente question, parce que qui dit bilan dit aussi surtout animation et c'est ce que nous avons souhaité. Vous le voyez, nous avions parfois plusieurs conventions qui arrivaient avec des partenariats au

fur et à mesure des initiatives et à la fîn, on ne sait plus vraiment où on en est, donc l'idée d'avoir une convention-cadre, fînalement une seule convention avec l'ensemble des dispositifs va nous permettre aussi avec les équipes et les élus que je remercie collectivement, d'animer et de suivre cette relation presque au quotidien avec la Chambre de métiers. C'est pratiquement le cas, mais on aura au moins un bilan non pas à l'arrivée, mais au fur et à mesure. C'est ce qui est important, je crois, d'avoir cette visibilité, quitte à ce que si une action ne fonctionne pas bien nous puissions redéployer les crédits et ne pas attendre la fin en disant : cela n'a pas marché. C'est donc la finalité, cela correspond à l'idée d'un bilan. C'est bon pour tout le monde ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Cela fera l'objet certainement d'une signature officielle avec la Chambre des métiers puisqu'ils nous avaient sollicités ainsi pour qu'on puisse y travailler. Merci beaucoup, merci Grégory. Je cède la parole à Virginie Souillart pour la question n° 3.

Décision du Conseil: adopté

SANTE ET ACTION SOCIALE

Rapporteur(s): SOUILLIART Virginie

3) MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE POUR TOUS SUR LE TERRITOIRE DE LA CABBALR : RESULTAT DE L'APPEL A PARTENARIAT

« Par délibération n°2022_CC092 du 28 juin 2022, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel à partenariat en vue de la mise en place d'une mutuelle pour tous sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

L'objectif était d'identifier un prestataire proposant une offre de complémentaire santé adaptée et avantageuse en réponse aux besoins des habitants. La Communauté d'Agglomération se veut facilitatrice du déploiement d'une telle offre sur le territoire, en collaboration avec les communes volontaires et au bénéfice des habitants qui souhaiteront souscrire.

L'appel à partenariat a été lancé le 7 juillet 2022.

Deux dossiers ont été déposés dans les délais imposés :

- La mutuelle JUST, dont le siège est au 53 avenue de Verdun 59 300 VALENCIENNES
- La Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne Mutuelle NUOMA, dont le siège est 19 avenue Georges Clémenceau 59130 LAMBERSART.

L'analyse de ces deux propositions de partenariat était confiée à l'agence ALCEGA Conseil, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Les deux offres ont été étudiées au regard des critères suivants :

- 1. La qualité et le prix du contrat individuel :
- pour les niveaux de cotisation, 7 profils d'usagers et 3 niveaux de garantie ont été identifiés
- pour les niveaux de remboursement, 9 prestations ont été identifiées et chiffrées au regard de ces 3 niveaux de garantie, permettant ainsi de simuler des niveaux de restes à charge.

L'offre de Just apparaît sur le critère Prix la mieux-disante : en effet, si les cotisations sont plus chères, les niveaux de remboursement sont plus élevés.

2. La qualité des services

Quatre critères ont été analysés : la politique et les moyens de communication, le dispositif de protection des assurés, les services pour les assurés et le suivi des engagements.

Sur ce second critère, le dossier présenté par la Mutuelle Just est le plus complet, avec une politique et des moyens de communication détaillés, une présentation de l'équipe projet et une agence locale située à Béthune. Le dispositif de protection des assurés est conforme à la réglementation.

Il ressort de cette analyse comparative que l'offre de la Mutuelle Just est la plus avantageuse pour notre territoire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 05 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'offre de partenariat avec la mutuelle JUST pour la mise en place d'une mutuelle pour tous sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay.
- d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat avec la mutuelle JUST, ci-annexée, ainsi que les pièces annexes et avenants nécessaires à sa mise en œuvre. »

Virginie SOUILLART

Merci Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne le projet de mutuelle pour tous. Elle fait suite à une première délibération prise lors du Conseil communautaire de juin autorisant le lancement d'un appel à partenariat pour identifier le meilleur partenaire d'une offre de mutuelle pour tous sur le territoire. Il est proposé au Conseil communautaire de donner suite à cet appel à partenariat lancé le 7 juillet, deux structures ont répondu dans les délais : la mutuelle JUST et la Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne. L'analyse de ces deux propositions de partenariat a été confiée à l'agence ALCEGA Conseil dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Les deux offres ont été étudiées au regard de deux critères : le premier critère était la qualité et le prix du contrat individuel en s'attachant à la fois au niveau de cotisation et au niveau de remboursement. Sept profils d'usagers ont été définis et chaque répondant a dû fournir ses montants de cotisations et de remboursement pour trois niveaux de garanties différents. Sur ce premier critère, l'offre de mutuelle Just apparaît la mieux placée. En effet, si les cotisations sont plus chères, les niveaux de remboursement sont également plus élevés. Le second critère étudié est celui de la qualité des services, critère qui recouvre à la fois la politique et les moyens de communication, le dispositif de protection des assurés, les services pour les assurés et le suivi des engagements. Sur ce second critère, le dossier présenté par la mutuelle Just est le plus complet avec une politique et des moyens de communication détaillés, une présentation de l'équipe projet et une agence locale située à Béthune, le dispositif de protection des assurés est conforme à la réglementation. Au regard de cette analyse, il ressort que l'offre de la mutuelle Just est la plus avantageuse pour notre territoire et c'est donc avec celle-ci que nous vous proposons de conventionner. La convention qu'il vous est proposé de valider est une convention-cadre organisant le partenariat avec la mutuelle Just. Il est précisé que chaque commune du territoire aura le choix de proposer ou non cette mutuelle à ses habitants, il est enfin précisé que cette action s'inscrit pleinement dans les enjeux du contrat local de santé pour lutter contre le non-recours au droit et aux soins de santé.

Jean-Pierre BÈVE

Monsieur le Président, simplement pour préciser que cela fait sept ans sur Hersin que nous avons un partenariat avec la mutuelle Just et que cela se passe très bien. On a deux permanences par mois, ce sont eux qui se déplacent dans les locaux du CCAS et tous les deux ans, on a une remise de chèque que nous répartissons sur les clubs sportifs. Il faut savoir qu'en plus, ils prennent certaines inscriptions pour les clubs, ils donnent des subventions aux familles.

Olivier GACQUERRE

Merci pour ce témoignage. C'est vrai que des communes, comme rappelé par Virginie, ont déjà engagé cette démarche depuis pas mal de temps. Jean-François dit que oui, il était l'un des premiers sur Violaines, je pense, cela ne vient pas se heurter bien évidemment. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Y a-t-il des

oppositions? Des abstentions? Je vous remercie. Quatre abstentions. Il faut qu'ils donnent leur nom. Si vous voulez bien prendre le micro officiellement pour l'enregistrement. Chacun votre tour, si vous voulez bien. Vous n'avez pas de micro? Est-ce qu'on peut passer le micro pour qu'ils puissent donner leur nom et donner le résultat de leur vote?

Sylvie DOMART

Une opposition pour Sylvie Domart et pour Francis Norel.

Olivier GACQUERRE

Merci.

Emmanuelle LEVEUGLE

Excusez-moi Président, je viens d'arriver, donc j'étais un peu perdue. Je suis désolée de mon retard, mais je voulais quand même prendre la parole pour expliquer mon abstention. Au début, j'avais l'intention de voter contre parce que j'ai regardé ce qu'était la mutuelle Just puisque je ne la connaissais pas. Pour moi, c'est une mutuelle qu'on qualifie de petite mutuelle et c'est surtout une mutuelle qui refuse d'adhérer à la Fédération nationale des mutuelles de France où 95 % des mutuelles adhèrent. C'est une garantie, donc j'avais décidé de voter contre. Vu le témoignage de Monsieur Bève, je me dis que peut-être j'ai tort, je ne sais pas, mais pour le moins, je vais m'abstenir. Je ne suis pas convaincue par cette mutuelle. Je voulais aussi préciser que dans la délibération, on dit que la délibération a été adoptée en commission, mais je voulais préciser qu'à la commission, il y a eu plus d'abstentions que de votes pour. Ils n'ont donc pas voté contre. C'est vrai que cela a été adopté à la majorité, mais il y a eu plus d'abstentions que de votes pour. En commission, ils ont dû analyser la délibération alors qu'ils n'avaient pas la convention. Je trouvais que c'était mettre un peu la charrue avant les bœufs. Monsieur Bève dit que c'est une bonne mutuelle, d'accord, mais je ne voterai pas pour de toute façon. J'invite les communes à faire attention lorsqu'elles prendront les contacts avec la mutuelle. Donc Emmanuelle Leveugle et Gaëtan Verdoucq.

Olivier GACQUERRE

Je veux bien qu'on ait le débat avant le vote, parce que si on vote et qu'on assimile le doute, donc j'arrête le vote deux minutes pour répondre. Normalement, on discute avant et après on vote, mais si on donne l'explication et qu'on fait le débat pendant le vote... Simplement pour dire qu'en aucun cas, aujourd'hui, il ne s'agit de prendre l'engagement de contractualiser avec une quelconque mutuelle. D'accord? Il faut être très clair. Aujourd'hui, ce qu'on a fait simplement, c'est qu'on a pris une position suite à un sondage qui a été fait auprès des communes, les communes nous ont dit : on serait intéressées pour que vous puissiez éventuellement nous aider à orienter nos habitants vers une solution collective. C'est cela qui est dit globalement. À partir de ce moment-là, on s'est dit : comment on gère cette affaire ? Comme rappelé par Jean-Pierre, des communes ont pris l'initiative depuis un petit moment, Béthune l'a fait également, Jacqueline Imbert pourrait en parler puisqu'elle a porté le sujet aussi pour nous, et nous avons aussi passé un partenariat avec cette mutuelle. En aucun cas les communes ne sont obligées parce que nous votons ce soir une délibération de prendre contact avec la mutuelle. Deuxièmement, personne ne paye rien. Troisièmement, c'est bien l'adhérent qui décide ou pas à la fin d'adhérer à la mutuelle. Nous mettons en relation simplement s'il le souhaite l'habitant avec la mutuelle. Un devis est fait, des tarifs, donc on reste dans le marché concurrentiel. On va dire simplement que pour pouvoir privilégier la mutuelle Just par rapport à une autre, nous avons donc pris attache via un bureau d'étude qui a comparé effectivement celles et ceux qui ont répondu, c'est ce qu'a précisé Virginie, pour que nous puissions avoir une notion de rapport qualité-prix. Cela s'arrête donc là. L'idée pour nous était simplement d'apporter de l'ingénierie pour les communes qui ont levé la main en disant qu'elles étaient intéressées, comment cela marche, on va le faire pour vous. Après, les communes décideront ou pas de mettre en relation, de faire la promotion ou pas en tant que tel. Cela s'arrête donc là. Je veux qu'on soit très clair. C'est donc plutôt une caution morale, mais en aucun cas on ne touchera de l'argent puisque quand tu parles de chèques qui reviennent, c'est plutôt parce qu'eux ont un dispositif vis-à-vis des associations de la commune, soyons honnêtes, il n'y a pas de rétribution inversée ou de marges arrière. Je le dis parce qu'il faut que ce soit transparent jusqu'au bout. Quand on dit : faites attention quand vous allez prendre contact avec la mutuelle...

Emmanuelle LEVEUGLE

Non, je n'ai jamais dit que l'Agglomération allait retoucher, j'ai bien compris le système, mais je trouve que quand on met en place ce système, c'est l'Agglomération qui a fait l'étude, et après, elle se retire.

Olivier GACQUERRE

Non, pas du tout. On ne se retire pas du tout.

Emmanuelle LEVEUGLE

C'est quand même les communes qui vont signer des conventions avec la mutuelle Just.

Olivier GACQUERRE

Si elles le souhaitent.

Emmanuelle LEVEUGLE

Bien sûr, si elles le souhaitent, mais on n'a pas eu accès du tout à l'analyse.

Olivier GACQUERRE

Ici, vous l'avez quand vous voulez, mais sinon, Virginie je pense que nous pouvons aussi signer une convention Agglo indiquant les communes qui seraient intéressées.

Virginie SOUILLART

En tout, on a 22 communes déjà qui ont souscrit à une mutuelle. Lors de ce questionnaire, que chaque commune a reçu, chaque maire, on a eu 33 réponses en tout. Donc effectivement on a donc 33 communes qui seraient intéressées pour faciliter l'accès à cette couverture de santé. On est donc bien facilitateur puisqu'on voit que l'accès aux soins, cela fait un peu plus de 30 000 habitants sur notre territoire qui n'ont pas de mutuelle. C'est donc bien de faciliter l'accès aux soins, être couvert. C'est la commune et l'habitant qui prendront la décision. On est bien facilitateur dans cette démarche. Le questionnaire qui a été envoyé quand on avait eu le retour avec ces 33 communes intéressées, on s'est dit pourquoi pas et quand on a délibéré au mois de juillet, c'est bien dans ce sens-là, de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Emmanuelle LEVEUGLE

Je l'ai bien compris, j'ai simplement dit que ce qui me gênait par rapport au choix de cette mutuelle, c'était le fait que cette mutuelle n'adhère pas à la Fédération des mutuelles. Je trouve cela gênant, mais c'est mon point de vue de femme de gauche. Je le partage avec moi-même, c'est tout. Je n'ai jamais dit non plus que l'Agglo avait un intérêt. On est bien d'accord, je comprends bien que l'Agglo a fait la moitié du chemin pour les communes, c'est une ingénierie, je le comprends très bien. Là ou je suis moins satisfaite, c'est que c'est une mutuelle qui n'adhère pas au Code de la mutualité française et que l'État a mis en place le contrat santé solidarité qui peut permettre aux plus pauvres d'avoir une mutuelle gratuite, je pense qu'il faut aussi bien l'expliquer aux personnes. J'ai l'impression qu'il y a la moitié du chemin qui a été fait. J'ai bien compris que l'Agglo ne voulait pas s'engager plus, mais personnellement, je trouve que c'est à prendre avec beaucoup de précautions. Quand on lit la convention, la mutuelle s'engage à ne pas augmenter les deux premières années, la première année, c'est 2022. On est au mois d'octobre. Ce serait quand même

malvenu de déjà augmenter, donc cela veut dire qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2023. Maximum 5 % 2024-2025. Personnellement, vu les taux d'inflation qu'on annonce aujourd'hui, j'ai quand même du mal à le croire. Si c'est comme cela, tant mieux, mais je dis simplement que si ce n'est pas comme cela ou si en 2026 il y a une augmentation très forte, les habitants vont aller voir leur maire. Ce qui est normal puisque la convention va être prise avec le maire.

Olivier GACQUERRE

Non, pas du tout.

Emmanuelle LEVEUGLE

C'est ce qui est écrit. Il est écrit que la convention est prise avec les communes.

Olivier GACQUERRE

La convention est un engagement simplement de mise en relation, mais nous ne sommes absolument pas dans le contrat du tout. Il faut donc surtout bien expliquer aux habitants que nous ne sommes aujourd'hui qu'à la démarche de la sélection d'un contrat collectif, mais qu'ensuite, c'est à eux de prendre leur propre décision et leur propre chemin. C'est tout. Comme tout contrat d'assurance, que ce soit mutuelle ou compagnie privée, il y a des périodes pour sortir tous les ans donc ils auront la capacité de choisir librement et de sortir par la suite s'ils le souhaitent donc non, si c'est bien expliqué dès le départ, ils n'ont pas à aller voir leur maire. De toute façon, aujourd'hui, on n'est pas en train de forcer la main à des maires...

Emmanuelle LEVEUGLE

Non, je n'ai jamais dit cela.

Olivier GACQUERRE

Même si nous votons ce dispositif, les maires feront ce qu'ils souhaitent et je reste clair avec cela, principe de subsidiarité. Jamais l'Agglomération ne prendra à la place d'un maire une décision. On ouvre par contre les possibles. Le maire qui souhaitait le faire et qui n'avait pas l'ingénierie, cela a été dit, on a proposé une solution. C'est celle que nous avons retenue par rapport à l'étude. Elle n'a pas été présentée complètement en commission, c'est vrai, mais elle l'a été au CIAS et je remercie Pierre Selin, puisque c'est le CIAS qui a porté initialement la démarche. On en est donc uniquement là. Je le redis, donc on n'est pas là pour...

Christophe FLAJOLLET

Je m'abstiens.

Olivier GACQUERRE

Très bien, donc Christophe Flajollet.

Jacques SWITALSKI

Ici également, donc Jacques Switalski et Marcellak, abstention. Il y a un écho favorable de la mairie d'Hersin, une mutuelle qui n'adhère pas à une Fédération nationale, cela paraît assez curieux. J'étais à la commission, effectivement il y avait beaucoup de gens qui s'étaient abstenus dont moi-même dans la mesure où on n'avait pas les documents donc par souci de cohérence, abstention. Pour deux personnes : Switalski et Marcellak.

Janine PROOT

Proot Janine aussi s'abstient. Merci.

Jean-Pierre SANSEN

Jean-Pierre Sansen, je m'abstiens aussi sur ce sujet.

Franck GLUSZAK

Je ne sais pas si on est dans le vote ou l'explication de vote. J'ai une question un peu de béotien. En quoi le fait d'appartenir à la Fédération des mutuelles est un élément complémentaire? J'ai fait des recherches sur la mutuelle Just, je vois que la mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Est-ce que c'est suffisant ou pas? En quoi y a-t-il une plus-value d'adhérer à la Fédération des mutuelles de France? Peut-on m'éclairer?

Olivier GACQUERRE

Pour moi, il n'y en a pas puisqu'ils participent au même régime. Ils ne sont pas obligés d'adhérer, la preuve c'est que l'ARS de toute façon les conventionne.

Franck GLUSZAK

C'est soumis au livre II du Code de la mutualité. Sinon, j'ai exploré les bilans d'activité, j'ai trouvé 2020 et pas 2021. Que dire ? Apparemment il y a très peu d'adhérents, on compte en 2020 52 000 adhérents, me semble-t-il. Il y a des objectifs assignés de développement forcément sur différents produits : vie, etc. Le seul problème, c'est que j'ai vu effectivement un élément qui risque de me faire pencher éventuellement vers une abstention molle, c'est le fait que dans les objectifs assignés pour 2021, il y avait une adhésion de 3 % des habitants des communes. Je ne sais pas si c'est un objectif général ou si c'est un objectif contractuel négocié avec l'agglomération. C'est une question que je pose.

Olivier GACQUERRE

On peut rassurer, il n'y a pas d'engagement contractuel. Y a-t-il d'autres votes ? Contraires ou abstention ? Non. C'est donc acté en ce sens, on a pris note des remarques et des avis des uns et des autres. On informera les communes qu'elles sont bien sûr libres de faire ce qu'elles souhaitent faire évidemment et on les invitera à re-regarder tout cela et à bien communiquer auprès de leurs habitants évidemment, comme nous l'avons fait, celles et ceux qui ont déjà une mutuelle. Personnellement, personne n'est venu me dire que la mutuelle avait augmenté. Dès le départ, on avait été très clair aussi sur le fait que nous n'étions pas partie prenante du contrat.

Décision du Conseil : adopté :

- Deux contres : Sylvie DOMART ; Francis NOREL.
- Sept abstentions : Emmanuelle LEVEUGLE, Gaétan VERDOUCQ, Christophe FLAJOLLET, Jacques SWITALSKI, Serge MARCELLAK, Janine PROOT, Jean-Pierre SANSEN.

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

4) VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

« Par délibérations des 12 avril et 28 juin 2022, le Conseil communautaire a voté le budget primitif 2022 d'une part et, la décision modificative n°1 d'autre part.

Par délibération du 28 juin 2022, les résultats du Compte administratif 2022 ainsi que leurs affectations ont été arrêtés.

Le Budget Supplémentaire permet à la fois la reprise de ces résultats et affectations ainsi que l'ajustement des prévisions initiales du budget primitif.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les principales modifications proposées reprises dans la synthèse ci-jointe. »

Hervé DEROUBAIX

Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Vous le savez, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats du compte administratif voté le 28 juin et donc d'ajuster les crédits initiaux votés lors du BP au mois d'avril dernier. Que retenir de ce budget supplémentaire? Vous le savez tous, il y a une crise, on va le voir notamment dans tout ce qui est énergie donc on va la prendre en considération. Malgré ces marges de manœuvre qui sont restreintes, avec notamment la disparition de la taxe d'habitation, ce budget supplémentaire va permettre de renforcer l'investissement grâce à un autofinancement dégagé qui va être supérieur aux années précédentes. On va également donner un coup de pouce aux habitants notamment par les crédits Anah et nos entreprises, donc cet autofinancement va nous permettre de diminuer les prévisions initiales d'emprunt.

Ce budget supplémentaire repose sur trois faits saillants. Évidemment, l'inflation qui a été évaluée à 5,6, l'inflation de l'INSEE. Vous le savez, concernant les collectivités, cette inflation est plus forte pour nous puisque nous dépendons principalement de l'énergie. Ce budget supplémentaire repose également sur l'augmentation du point d'indice qui a eu lieu au ler juillet dernier, évalué pour ces six mois à environ 750 000 €. Évidemment, des ajustements de crédits de paiement notamment pour tout ce qui est énergie. Ce budget supplémentaire, quand vous regardez en fonctionnement le budget initial à hauteur de 200 millions d'euros, ce BS alimente le budget à hauteur de 13,3 millions d'euros. Concernant le fonctionnement, on a des restes à réaliser à hauteur de 1 409 000 €, on a donc des dépenses à ventiler à hauteur de 11 955 047 €. Nous allons donc faire un zoom sur ces 11,9 millions à dépenser entre guillemets. Premièrement, 2,3 millions de dépenses réelles, 2,4 millions d'équilibre des budgets annexes qu'on va développer juste après, donc évidemment ce qui est le plus intéressant, c'est les 7,2 millions d'autofinancement complémentaire qui sont en hausse de 56 % par rapport à l'an dernier puisque l'an dernier, nous n'avions dégagé que 4,6 millions d'euros d'autofinancement. Ces 2,3 millions de dépenses réelles se décomposent ainsi : tout d'abord au chapitre 011, les charges à caractère général à hauteur de 1,6 million d'euros. Ventilées elles-mêmes en 700 000 € de carburant. Évidemment donc nous sommes touchés par l'augmentation notamment du coût du gasoil avec en particulier environ 600 000 € rien que pour les camions et 100 000 € pour les petits véhicules. Un zoom ensuite sur l'énergie : + 350 000 € pour les énergies qu'on va développer un peu après. 315 000 € pour l'entretien du matériel et du petit équipement, 200 000 € on l'a oublié un peu, mais il y a eu en début d'année la tempête Eunice qui a abîmé beaucoup de nos bâtiments, donc l'ensemble des bâtiments. Cela va des piscines à la Cité des électriciens, Bosal, etc. Donc pour 200 000 €. Également, des prestations complémentaires d'urbanisme à hauteur de 75 000 €. Ensuite, concernant les charges de personnel, liées évidemment à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % que nous n'avions pas anticipée évidemment lors du vote du budget au mois d'avril, nous alimentons à hauteur de 650 000 €, on avait prévu un Delta de 100 000 €. Enfin, des autres charges à hauteur de 44 000 € qui sont des admissions en non-valeur principalement des entreprises qui ne peuvent

plus honorer leur redevance spéciale. On en a parlé lors de la Conférence des maires, un zoom sur l'augmentation à la fois des carburants et des énergies. Comme vous le constatez, il y a une augmentation de 24 % du coût des énergies. Concernant le gaz et l'électricité, cette augmentation est surtout due à l'augmentation de la consommation puisque cette année, peu de choses ont fermé par rapport à 2021. En 2021, il y avait encore l'effet Covid, tout ne tournait pas à plein régime. Ce n'est pas 24 % dû à l'augmentation du coût de l'énergie, mais principalement à l'augmentation du trafic et de la reprise des activités de l'Agglomération. Par contre évidemment, pour le carburant, on a un impact très fort avec une augmentation de 32 % des dépenses de carburant qui passent d'un peu moins de 2 millions l'an dernier à un peu plus de 2,5 millions cette année. Nous rappelons que les contrats actuels avec la FDE nous permettent de limiter l'inflation des coûts, en tout cas en ce qui concerne le gaz avec un coût de 16,8 euros du mégawatt heure au lieu de 53 € du mégawatt heure. On vous a donc proposé un zoom concernant les dépenses de piscine, puisqu'on en a parlé beaucoup. Je suis désolé, le tableau est un peu petit, mais vous devriez pouvoir le voir quand même. Entre l'année 2021 et l'année 2022, vous avez toutes les piscines en régie, puisqu'on parlera de celle de Béthune en DSP lors d'une prochaine délibération. Entre l'année 2021 et l'année 2022, on ne compare que ce qui est comparable évidemment, donc pour Lillers et Hersin, elles sont fermées, donc évidemment, les coûts énergétiques diminuent. Pour Bruay par exemple, il y a une légère augmentation des dépenses énergétiques, mais évidemment, il y a la mise en place du bassin nordique ce qui fait qu'au-delà du bassin nordique, elle a été ouverte également beaucoup plus longtemps. Par rapport à ces dépenses d'énergie pour l'instant il n'y a donc rien de très flagrant. Pour le total des fluides pour les piscines, l'année 2021, c'était 548 000 et aujourd'hui nous sommes à 723 000 €. Pour l'électricité, les sept comptages sont intégrés au marché d'achat de l'énergie FDE, c'est donc du tarif jaune et ce tarif nous est garanti jusqu'au 31 décembre 2024. Nous avons donc un filet de sécurité. Pour le gaz, deux piscines sont au marché d'achat de la FDE à 16,8. Il s'agit de Bruay et de Noeux, donc les deux premières, les cinq autres ont un tarif révisé qui avoisine les 53 € du mégawatt heure. Voilà pour ce zoom concernant les piscines. Je poursuis dans l'équilibre du budget supplémentaire, les autres ventilations 2,4 millions, c'était un peu plus l'an dernier pour l'équilibre des budgets annexes avec une petite diminution pour les bâtiments économiques. On a diminué tout simplement parce qu'on a retouché des assurances liées à la tempête Eunis. Je vous rappelle que ce sont des budgets annexes. Un peu plus pour Loisinord, un peu plus pour le bâtiment commercial Amettes. Quand on dit un peu plus, c'est pour équilibrer les budgets. Même chose au niveau de la zone du Plantin et de la zone de La Haye qui sont donc des budgets annexes avec notamment celui du Plantin que l'on espère solder pour 2023. Quelques recettes supplémentaires : des rôles supplémentaires à hauteur de 233 000 €, principalement de la CFE et évidemment, Eunice nous a coûté, mais pour l'instant on a retouché 90 000 € d'indemnités d'assurance, ce qui correspond à peu près à 70 % de ce qu'on espère retrouver. Il nous reste donc ces 7,2 millions d'euros en autofinancement qui vont nous permettre d'alimenter l'investissement. L'an dernier, c'était 4,6, on a donc une enveloppe, une bouée qui nous permet d'alimenter un peu plus cette année nos dépenses d'investissement. Concernant l'investissement, un effort significatif en faveur de l'habitat et des entreprises. Cette année, nous avons signé à hauteur de 1,6 million d'euros des crédits délégués à l'ANAH pour l'habitat. Sur ces 1,6 million d'euros qui sont échelonnés sur plusieurs années, sur le budget 2022, il y a 480 000 € qui y sont dédiés. Évidemment, il y a des dépenses, mais des recettes en face, je vous le rappelle, nous ne sommes que le guichet, donc 200 000 € d'avances remboursables pour les entreprises. C'est une nouveauté, il nous reste 1 078 000 € pour l'ajustement à proprement parler de crédits en fonction des études d'acquisitions foncières et de travaux. Concernant les recettes, nous diminuons l'ajustement des subventions à recevoir, nous bénéficions donc de cet autofinancement complémentaire, ce qui nous permet de réduire, de minorer les prévisions d'emprunt à hauteur de -3 764 000 €. Nous allons donc tirer moins d'emprunt cette année que ce qui était initialement prévu, ce qui est une bonne nouvelle. Très rapidement, un zoom sur les budgets annexes d'assainissement et d'eau potable pour lesquels on va reparler dans une délibération suivante. Pour l'instant, il y a encore des budgets séparés d'assainissement en budget régie et budget DSP, même chose pour l'eau potable avec un budget régie et un budget DSP. Je vais relativement vite là-dessus, sachez simplement qu'exceptionnellement pour cette année, il y a un suréquilibre transitoire à hauteur de 2,3 millions pour l'assainissement DSP qui sera, rassurez-vous, très vite dépensé puisque trois steppes sont prévues pour les prochaines années et un léger suréquilibre transitoire également pour le budget eau potable en DSP.

Voilà pour les éléments principaux du budget supplémentaire. Je ne sais pas s'il y a des questions avant que je vous présente par rapport à cette sobriété énergétique des mesures qui ont été évoquées lors du dernier exécutif et qu'on va vous présenter. Pas de questions spécifiques sur le budget supplémentaire ?

Olivier GACQUERRE

Il y a deux questions.

Franck GLUSZAK

Une question de détail, la présentation synthétique est vraiment exceptionnelle dans sa clarté. Par contre, dans le document qui a été envoyé, le document synthétique, on relève parfois ici et là des petites fautes de frappe. Une m'a heurté pour le budget principal, à la page 2/11 du document. On voit pour la section de fonctionnement « dépenses réelles ». On a les bons montants. Par contre le chapitre 011 a changé de libellé, il ne s'appelle non plus « charges à caractère général », mais « charges à caractère personnel ». Est-ce que c'est volontaire ?

Hervé DEROUBAIX

Non.

Franck GLUSZAK

Est-ce que le libellé a changé?

Hervé DEROUBAIX

Non, je pense que c'est une coquille avec le 012, les « dépenses de personnel ».

Franck GLUSZAK

Par contre, au chapitre 012 « charges de personnel », c'est bien indiqué, mais « charges à caractère personnel », cela m'a ému.

Hervé DEROUBAIX

C'est un personnel général.

Daniel DEWALLE

Ce n'est pas vraiment une question, mais quand on fait allusion dans différents conseils municipaux ou ici à l'augmentation du salaire des personnels, cela ne fait pas le compte, ce que l'État a accordé aux salariés de la fonction publique donc prévoyez un futur supplément au budget supplémentaire parce que les salariés ne vont pas se contenter de ce que l'État leur a accordé cette année. Ils ne sont pas très exigeants parce qu'ils ne demandent pas 52 % d'augmentation comme Monsieur le PDG de Total, donc il faut déjà pousser un ouf, nos salariés sont moins exigeants que le PDG. Si vous voyez ce que je veux dire. La deuxième remarque, sur les tarifs de l'électricité. Pendant des années, on ne voulait plus de service public, on a cassé EDF, on a démoli ce service public, on a supprimé soi-disant au nom de la concurrence libre le tarif réglementé et aujourd'hui, on paye les pots cassés. Et on crie au secours, c'est nous-mêmes qui avons massacré notre outil qui était l'un des plus performants au monde. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, vous le voyez, ce n'est encore pas un prix Nobel d'économie américain, donc ce n'est pas un mauvais communiste français, vous voyez. Joseph Stiglitz disait : « Il y a deux entreprises au monde que tout le monde envie à la France, EDF et la SNCF. » Et il constate quelques années après qu'EDF et la SNCF, on les a massacrés au nom du libéralisme. Aujourd'hui on paye les pots cassés. Et on pleure.

Sur cette délibération, y a-t-il donc d'autres demandes d'information? D'autres commentaires? Catherine.

Catherine DECOURCELLE

Juste sur la ligne d'emprunt qu'il est question de réduire, est-ce qu'on va mobiliser de l'emprunt cette année? L'argent n'est encore pas trop cher et les taux d'intérêt sont en train de remonter, est-ce que c'est vraiment une bonne opération? Si on a besoin de financement, d'utiliser notre autofinancement quand l'argent n'est pas encore trop cher à emprunter.

Hervé DEROUBAIX

On en avait parlé lors du dernier Conseil, nous avons déjà souscrit plusieurs emprunts sur 30 ans pour à la fois le budget principal et aussi pour les budgets d'assainissement et annexe eau potable. Il y a donc 11 millions sur le budget principal, 4 millions sur le budget d'eau potable et un peu plus sur le budget d'assainissement. D'ailleurs on avait même parlé des taux qui commençaient à remonter donc on était à 2,8, juste en dessous du taux d'usure et c'était des taux sur 30 ans. On a déjà presque un peu anticipé ce qui va nous arriver bientôt avec l'unité de valorisation énergétique. On avait souscrit un emprunt à hauteur de 5 millions d'euros à 0,8 % justement. En fait, on ne va pas les tirer tout de suite, mais on les a. On peut les décaisser de mémoire, si Frédéric peut me confirmer, je crois qu'on a jusqu'au 30 juin de l'année prochaine 2023, on a déjà signé et on pourra les tirer quand on veut. On retarde simplement le tirage.

Olivier GACQUERRE

Avant de les passer en phase d'amortissement. C'est bon ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Sur cette délibération. Je vous remercie, je te laisse continuer Hervé.

Hervé DEROUBAIX

On voulait simplement vous présenter les mesures qui sont prises justement au niveau des actions de sobriété énergétique. Une dizaine de mesures sont prises, moderniser nos systèmes de pilotage de chauffage et c'est vrai que le pilotage, même sans changer les chambres de combustion, il y a des systèmes aujourd'hui qui permettent de mieux économiser. Continuer le déploiement d'équipements plus économes avec notamment tout ce qui est à LED, engager la rénovation thermique des bâtiments et renouveler les systèmes de chauffage, déployer des installations de récupération et stockage d'eau de pluie, étudier des pistes pour valoriser les eaux de vidange des piscines parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui, chaque fois qu'on vidange une piscine, l'eau va directement dans les steppes. Accélérer le déploiement des dispositifs EDF ENR pour le photovoltaïque. Des déploiements ont eu lieu au niveau de Nœux-les-Mines et du centre Jean Monnet, d'autres sont à l'étude pour essayer de développer le photovoltaïque au sein des bâtiments de l'agglomération. Également optimiser les déplacements professionnels, maximiser la flotte automobile et promouvoir l'écoconduite, améliorer l'usage des outils numériques avec les mises en veille, les extinctions automatiques et le nettoyage des messageries, mobiliser et sensibiliser les agents de la collectivité sur la réduction des dépenses énergétiques, donc bien éteindre, et éteindre ou réguler la puissance de l'éclairage public communautaire des zones d'activités économiques en coordination avec les communes. Vous le savez, certaines communes ont décidé ou vont décider d'éteindre l'éclairage public dans leur commune, c'est vrai que certains maires sont venus vers nous en disant : si on éteint et qu'il y a des zones d'activités économiques dans notre commune, et que l'agglomération ne le fait pas, cela paraîtrait en incohérence. Toutes les communes qui auront des zones d'activités économiques seront donc consultées pour éteindre ou non. En tout cas, cela se fera en concertation avec tous les maires concernés.

On peut enchaîner sur la délibération 5. Il n'y a pas de vote ici, c'était pour information.

<u>Décision du Conseil</u>: adopté

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

5) REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

« Des autorisations de programme ou d'engagement pluriannuelles sont actuellement ouvertes. Elles permettent d'engager des dépenses dans cette limite tandis que le crédit de paiement est la limite maximum de paiement autorisée pour une année donnée. Cette technique permet notamment de ne prévoir budgétairement que ce qui est nécessaire et d'éviter ainsi un recours excessif à l'emprunt et aux restes à réaliser.

Les crédits de paiement nécessitent d'être révisés dans le cadre du budget supplémentaire 2022 en fonction de l'avancée des chantiers et des objectifs d'équilibre budgétaire. De nouveaux programmes sont par ailleurs créés.

Ainsi, il convient d'ajuster les crédits de paiement (à la hausse ou à la baisse) des programmes listés en annexe. Les programmes EP02 réseaux eaux pluviales 2018, EP09 réseaux eaux pluviales 2020 et A38 réseaux assainissement DSP 2018 nécessitent une révision à la hausse pour les solder.

Par ailleurs, il convient d'acter l'ouverture du programme EP14 Réseaux eaux pluviales 2023, A48R réseaux assainissement DSP 2023 et A50 réseaux assainissement Régie 2023 permettant d'engager les premières dépenses.

Enfin, s'agissant des subventions d'équipement versées, les crédits de paiement sont ajustés en fonction des prévisions de décaissement et le programme 2022 Habitat crédits délégués Anah est abondé de +1 600 000 € dont 480 000 € au titre de l'exercice 2022 (idem en recettes).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée de réviser ou de créer les autorisations de programme et d'engagement pluriannuelles relatifs aux investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de créer des programmes spécifiques relatifs aux subventions d'équipement versées. Le détail chiffré est repris dans les annexes ci-jointes. »

Olivier GACQUERRE

On arrive à la révision des autorisations de programme. Question 5.

Hervé DEROUBAIX

Vous savez qu'il y a des autorisations de programme qui sont des programmes pluriannuels et pour lesquels, chaque année il y a des crédits de paiements qui sont mis en exergue au niveau du budget, donc il y a quelques modifications à apporter en fonction de l'évolution ou de la stagnation des travaux. Quelques modifications concernant tout d'abord le sport, des crédits de paiement qui sont anticipés à hauteur de 2 millions d'euros principalement concernant le CRAM et la piscine de Béthune et évidemment, comme ils sont anticipés en 2022, ils seront retirés des crédits de paiement initiaux de 2023. Concernant la lutte contre les inondations, même chose donc une anticipation à hauteur de 260 000 € de crédits de paiement. Évidemment, on les retire pour 2023. En eaux pluviales, + 360 600 € qui inclut la révision des soldes de programmes et l'ouverture partielle d'un autre programme en 2023, même chose en assainissement, on les retire de 2022 et on ouvre un nouveau programme en 2023. Des fonds de concours de 2022 qui sont donc

diminués et reportés par contre en 2023. On en a voté tout à l'heure, des fonds de transition énergétique sur 2022 avec + 15 000 et donc -15 000 en 2023, et donc les délégations d'habitat Anah dont j'ai parlé tout à l'heure, des autorisations de programmes qui sont majorées sur plusieurs années à hauteur de 1,6 million d'euros avec donc sur 5,6, 480 000 concernent l'exercice 2022. Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à ces ajustements de crédits en fonction de l'évolution des travaux.

Olivier GACQUERRE

Non, donc y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

<u>6) FUSION DES BUDGETS REGIE ET DSP DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT</u>

« Au 1er janvier 2021, afin de se mettre en conformité avec l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une régie à autonomie financière a été créée pour la partie de service Assainissement exploitée en régie d'une part et, une autre pour la partie de service Eau potable exploitée en régie d'autre part.

Jusqu'alors et depuis la création de la communauté, le service d'assainissement collectif était suivi comptablement au sein d'un budget unique quel que soit le mode de gestion et le service d'assainissement non collectif était suivi dans un budget annexe distinct. En 2020, pour la première année d'exploitation du service de l'Eau potable, un seul budget avait également été utilisé indépendamment du mode de gestion.

Fin septembre, les services de la Direction Départementale des Finances Publics nous ont communiqués, par l'intermédiaire du comptable public, une nouvelle doctrine applicable au suivi comptable de ces services.

Ainsi, dans son arrêt « Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco » du 8 janvier 2021, la Cour administrative d'appel de Nantes a confirmé « qu'aucune disposition ne permettait de créer plusieurs budgets annexes correspondant à des modes de gestion différents pour un service unique. La nouvelle doctrine concernant l'architecture budgétaire à retenir en présence de plusieurs modes de gestion pour les activités SPIC nécessite donc de ne conserver qu'un seul budget par service. »

Cette possibilité est néanmoins conditionnée à la production d'un état analytique permettant de dissocier le coût de chacun des modes de gestion et de garantir le respect de la règle d'équilibre applicable aux SPIC.

Considérant que cette condition est déjà remplie par la structure comptable en place, il est proposé de fusionner, au 1^{er} janvier 2023, les budgets en intégrant le budget Dsp - 60 001 dans le budget Régie - 60 021 pour l'Assainissement d'une part et, en intégrant le budget Dsp - 60 020 dans le budget Régie – 60 019 pour l'Eau potable, d'autre part.

Au-delà de la réduction du nombre de budgets annexes, cela permettra de disposer d'un seul budget par compétence, d'en simplifier la lecture budgétaire ainsi que la gestion de trésorerie.

Par ailleurs et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé de fusionner les budgets Régie et DSP des compétences Assainissement et Eau potable. »

Hervé DEROUBAIX

La question 6 traite de la fusion des budgets régie et DSP des compétences eau et assainissement. Auparavant, et jusqu'à cette année, il y avait deux budgets d'assainissement et deux budgets eau, en régie et en DSP. Selon une nouvelle doctrine comptable, à condition de prouver qu'on a un suivi analytique fiable et qu'on est encore capable de distinguer les deux modes de gestion, nous avons donc la possibilité de regrouper et donc de simplifier les budgets en faisant un seul budget eau à partir de 2023 et un seul budget assainissement. Cela nous permettra de supprimer progressivement. Aujourd'hui nous avons 15 budgets annexes, on va donc en supprimer deux, on essaiera d'en supprimer encore notamment avec la zone du Plantin. Petit à petit on va essayer de diminuer ces budgets annexes.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil: adopté

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

7) MISE A JOUR DES PROVISIONS POUR COMPTE DE TIERS DES BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

« Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'article R 2321-2 du CGCT 3° précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le compte 416 « clients douteux » n'est pas utilisé par le comptable. Néanmoins, l'analyse du des créances figurant aux comptes 4111 « clients – recouvrement amiable » et 4116 « clients -recouvrement contentieux », nécessite de provisionner le risque d'irrécouvrabilité compte tenu de l'ancienneté d'une partie des créances comptabilisées.

Par délibération du 7 décembre 2021, le conseil communautaire a déterminé les provisions correspondantes selon la méthode suivante :

- Année d'émission de la créance en N et N-1 = provision de 0 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-2 = provision de 25 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-3 = provision de 50 % des restes à recouvrer,
- Années d'émission de la créance en N-4 et années antérieures = provision de 100 % des restes à recouvrer.

Il convient de les ajuster en fonction des états de restes à recouvrer transmis par le comptable public. Les montants (hors débiteurs publics) constatés pour les créances émises avant le 31 décembre 2021 sont les suivants :

Budget annexe DSP assainissement DSP:

Montant total = 3 171 481 € (pour 40 252 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

Année 2021 (N-1) = 316 567 €

Année 2020 (N-2) = 746 012 €

Année 2020 (N-2) = $746\ 012\ €$ Année 2019 (N-3) = $368\ 494\ €$ ☐ Année 2018 (N-4) et antérieures = 1 740 408 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 2 111 158 ϵ . Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 860 000 ϵ) et des demandes d'admissions en non-valeur en cours de traitement (200 000 ϵ), il est proposé de provisionner un montant complémentaire de **50 000** ϵ .

Budget annexe Régie eau potable :

Montant total = 3 521 024 € (pour 49 473 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

Année 2021 (N-1) = 850 397 €

Année 2020 (N-2) = 787 027 €

Année 2019 (N-3) = 386 885 €

Année 2018 (N-4) et antérieures = 1 496 715 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 1 886 914 \in . Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 711 236 \in) et des demandes d'admissions en non-valeur en cours de traitement (82 000 \in), il est proposé de provisionner un montant complémentaire de **90 000** \in .

Budget annexe Régie assainissement :

Montant total = 553 820 (pour 9923 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

Année 2021 (N-1) = 503 059 €
 Année 2020 (N-2) = 4 976 €
 Année 2019 (N-3) = 4 550 €
 Année 2018 (N-4) et antérieures = 41 235 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 44 754 ϵ . Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (50 000 ϵ) et de la forte progression des restes à recouvrer pour l'année 2021 (du fait de la scission des budgets assainissement régie et DSP), il est proposé de maintenir le montant de **50 000** ϵ .

Les provisions feront l'objet d'un ajustement chaque année à la même période et selon les mêmes modalités. Une provision complémentaire ou une reprise de provision sera alors constatée par délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise à jour des provisions pour compte de tiers des budgets eau potable et assainissement repris ci-dessus. »

Hervé DEROUBAIX

La question 7 concerne la mise à jour des provisions pour risques sur comptes clients. Chaque année, le trésorier nous demande d'ajuster nos provisions pour risques en fonction de l'évolution des montants à provisionner. La méthode est toujours la même : l'année de la créance, nous ne faisons pas de provision ; quand il s'agit d'une créance année N-2, c'est 25 % ; l'année N-3, c'est 50 % et au-delà de l'année N-4, jusque parfois 10 ans, nous sommes tenus de provisionner 100 % des restes à recouvrer. Vous avez le détail concernant le budget assainissement avec toujours pour l'instant un budget DSP et un budget régie. Un montant total à provisionner à hauteur de 2 111 158 ϵ , qu'il faut complémenter à hauteur de 50 000 ϵ . Concernant le budget annexe régie, le montant total à provisionner est de 44 754 ϵ . Comme nous avons déjà provisionné suffisamment, il n'y a pas lieu d'en ajouter. Concernant le budget annexe régie, le montant à provisionner est de 1 886 914 ϵ , il y a lieu de provisionner en complément 90 000 ϵ .

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Décision du Conseil: adopté

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

8) CLOTURE COMPTABLE DE L'OPERATION DU PARC DE LA LOISNE

« Dans le cadre du rapport portant sur le contrôle de la gestion de la Communauté depuis 2017 et présenté au Conseil communautaire du 31 mai 2022, la Chambre Régionale des Comptes a émis la recommandation (n°4) d'apurer, dès que possible, l'opération sous mandat « Parc de la Loisne ».

Cette opération, portée dans les années 80 par l'ex-District de l'Artois, consistait en la réalisation d'aménagements pour le compte des communes de Beuvry, Verquigneul, Labourse, Sailly-Labourse, Nœux-les-Mines et Béthune. Les comptes de dépenses et de recettes apparaissent déséquilibrés de - 1 797 742.19 €.

Malgré des travaux menés conjointement par les services de la Communauté et des trésoreries de Béthune et de Bruay-la-Buissière, aucune explication n'a pu être apportée sur l'origine de cet écart. La seule hypothèse porterait sur une erreur de transposition des comptes lors de la mise en œuvre de l'instruction M14 en 1997.

Dès 2004, une provision pour risques a été comptabilisée par l'ex-Artois Comm. permettant de faire face une régularisation future pour un montant de 2 033 215 €.

En conséquence, en accord avec le comptable public et conformément à la réglementation, il est proposé de :

- comptabiliser les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit au 458200 et crédit au 458192 pour 235 473,66 €

Débit au 45822 et crédit au 458192 pour 2 786 768,04 €

- d'apurer le solde débiteur de l'opération de - 1 797 742,19 € par :

Débit au 1068 et crédit au 458192.

Ces mouvements comptables permettent de clôturer définitivement cette opération pour compte de tiers.

Par ailleurs et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé de comptabiliser les opérations d'ordre non budgétaires ci-dessus et de reprendre la provision pour risques correspondante pour un montant de 2 033 215 €. »

Hervé DEROUBAIX

La délibération suivante résulte du rapport de la Cour des Comptes avec la remarque n° 4 qui nous demandait d'apurer une clôture comptable d'une opération concernant le Parc de la Loisne qui date des années 80 qui a été opérée par l'ex-District de l'Artois et a priori, quand on remonte dans l'historique, lors de la mise en place de la comptabilité M14 qui date de 1997, un compte s'est trouvé inopportun. Lorsqu'il y a eu la création d'Artois Comm. en 2004, cette trace existait encore, donc cette trace a perduré jusque cette année. La Cour des Comptes nous demande donc d'apurer définitivement ces comptes. Il n'y a pas de décaissement évidemment, c'est une régularisation uniquement budgétaire à hauteur de 2 millions d'euros de dépenses d'investissement et de recettes de fonctionnement. C'est juste une écriture comptable qui nous permettra d'apurer cet historique défaillant.

Merci Hervé pour cette précision, tu as largement expliqué, donc il s'agit de solder nos vieilles opérations comptables. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

9) CENTRE AQUATIQUE DE BETHUNE - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°8

« Suite à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs étendus aux piscines du territoire parmi lesquelles figurent le centre aquatique de Béthune, à effet du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est substituée par avenant, à la ville de Béthune, dans la gestion du contrat de délégation de service public dudit centre aquatique, confié à la société VERT MARINE, à laquelle s'est substituée par avenant sa filiale, la société BALAXA, pour une durée de sept années à compter du 16 septembre 2015.

Les travaux engagés sur le site depuis janvier 2022 ont impliqué la fermeture de l'équipement pour une durée de plus de neuf mois avec une réouverture prévue postérieurement à la date de fin du contrat, sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 a été actée par avenant n°7.

Dans le contexte actuel de crise sur les énergies, l'ensemble des offres de fournisseurs d'électricité disponibles sur le marché ne permettent pas au Délégataire de souscrire une police d'abonnement d'électricité de nature à répondre aux besoins de continuité de service sur cette période dans des conditions financières supportables pour le service.

Considérant que cette situation conduit à bouleverser significativement l'équilibre du contrat et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de modifier les dispositions contractuelles en vigueur par le présent avenant comme suit : à compter du 24 octobre et jusqu'au 31 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane assurera la fourniture de l'équipement concédé en électricité en rattachant le centre aquatique de Béthune à son propre contrat de fourniture d'électricité et en supportera la charge.

La Commission de Délégation de Service Public se réunissant le 18 octobre 2022, son avis sera connu en séance.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°8 susvisé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à le signer, selon le projet cijoint.

Hervé DEROUBAIX

La question n° 9 concerne la délégation de service public, l'avenant n° 8. Ce sera a priori le dernier. Je vous rappelle que l'avenant initial de la délégation de service public concernant le centre aquatique de Béthune devait se terminer initialement le 16 septembre et comme nous avions des travaux qui n'étaient pas terminés pour le 16 septembre, nous avons fait un avenant 7 qui nous permettait de proroger ou de prolonger cette DSP jusqu'au 31 décembre 2022. Comme nous avons signé cet avenant à la fin de l'été, Balaxa Vert Marine nous avait demandé de prendre au niveau du compte d'exploitation donc à l'euro près les dépenses d'électricité. Il s'avère que comme ils n'ont pas souscrit de contrat, aujourd'hui ils payent l'électricité très cher, donc pour éviter que nous leur remboursions l'électricité qu'ils payent, cet avenant nous permet nous-mêmes de prendre ce qu'on appelle le P1, donc nous prenons en charge directement l'électricité que nous avons beaucoup moins chère qu'eux. Cela nous permettra donc de gagner quand

même, c'est l'histoire de quelques dizaines de milliers d'euros pour ces trois mois de DSP. Une question de Stéphane.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Vous savez que je ne suis pas très fan des délégations de service public qui souvent d'ailleurs se font en défaveur de la collectivité et encore moins fan de la société Vert Marine. Je ne vais pas revenir sur certains épisodes, la presse en a déjà relaté beaucoup, mais le 5 septembre dernier, Vert Marine a mis au pied du mur un certain nombre de collectivités territoriales en fermant une trentaine de piscines face à l'augmentation du prix de l'électricité. Nous n'étions pas dans ce cas puisque la piscine était fermée à ce moment-là. Je me suis donc à l'époque posé la question s'ils n'allaient pas faire ce chantage pour la rouvrir, donc je voulais savoir s'il ne s'agissait pas là d'un cadeau finalement fait à Vert Marine par rapport à cette augmentation de l'électricité. Notre groupe souhaite voter contre cette délibération, car le groupe Vert Marine n'est pas une PME, ce n'est pas un petit groupe. C'est 100 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année, le chiffre d'affaires a augmenté considérablement ces dernières années. Je trouve que c'est une société qui est tout à fait capable de faire face à ce type de dépenses, y compris aux augmentations qu'elle a dû subir comme beaucoup d'autres sociétés. C'est le rôle du délégataire de continuer à régler ce qu'il doit régler, c'est prévu dans le contrat.

Hervé DEROUBAIX

Sauf que ce n'est pas tout à fait la même chose, Stéphane, dans la mesure où le délégataire s'engage sur le volume d'électricité. Comme nous avons renégocié à ce moment-là, c'était à l'euro près. Si nous ne signons pas, aujourd'hui nous allons payer à 550 € du mégawatt heure alors que nous pouvons l'avoir beaucoup moins cher. Eux vont nous le facturer automatiquement donc si on ne le fait pas, on perd quelques dizaines de milliers d'euros. Il faut le savoir.

Olivier GACQUERRE

Cela nous protège.

Hervé DEROUBAIX

Oui, c'est pour nous protéger. Dans l'avenant, c'était prévu comme cela. Sinon on ne resignait pas d'avenant. Il fallait bien qu'on signe un avenant puisque les travaux n'étaient pas finis.

Olivier GACQUERRE

Merci. Après on a une DSP qui est en renouvellement, on est en train de renouveler le contrat pour le 1^{er} janvier. Il y a quatre répondants, je peux le dire, Hervé?

Hervé DEROUBAIX

Oui.

Olivier GACQUERRE

On est en séance de négociation. Malheureusement, le renouvellement du contrat ne tombe pas au bon moment.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Et la régie?

Hervé DEROUBAIX

Pour l'instant, il y a une DSP, donc on va voir, il y a eu quatre offres. Il y aura une deuxième offre. A priori, nous devrions en parler lors du Conseil du 6 décembre. Pour tout dire, on va quand même tout dire de la DSP. Jusqu'à présent, et c'est pour cela que certains étaient un peu frileux, notre délégataire perdait quand même 150 000 € pendant plusieurs années. Là-dessus, je peux dire que nos prédécesseurs, la ville de Béthune avait quand même bien signé. Aujourd'hui, ce qui est clair, c'est que les offres qui nous sont faites ne sont pas du tout aussi favorables que l'ancienne délégation de service public. Pour l'instant, on va donc les étudier. On ne va pas passer en régie comme cela du jour au lendemain puisqu'évidemment, c'est tout le personnel à reprendre soudainement. Cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Pour l'instant, l'option a été prise de repartir en DSP, donc nous étudions toutes les DSP et à l'issue de la DSP, il faut qu'on soit sûrs aussi qu'à la fin le délégataire veuille signer. On n'est plus du tout dans les années précédentes, les délégataires qu'on a en face de nous, on sent un enthousiasme, mais qui est relativement modéré au vu du contexte énergétique actuel. Je rajouterai également au vu des nombreux contentieux avec les différentes fédérations qui gravitent autour des piscines. Le climat est très particulier à l'heure actuelle. Aujourd'hui, on est en DSP, donc on ne peut pas aller dire qu'on va partir en régie, ce n'est pas possible. Mais on va aller au bout de la DSP, et nous verrons bien. On essaiera de faire le meilleur choix possible pour la collectivité en tous les cas.

Olivier GACQUERRE

De toute façon, on ne peut pas trop s'étaler pour l'instant parce que tout cela fait l'objet d'une procédure de marché public. Je pense qu'il ne faut pas trop s'étaler. Ce qui est clair, c'est que dans le déroulé aujourd'hui, il y a des gens qui ont répondu, des discussions sont en cours et il y aura donc des tarifs proposés. À la fin, on dit oui ou on dit non. C'est cela, le sujet. Est-ce qu'il y a des réflexions entre deux sur d'autres possibilités d'exploitation, oui. Est-ce que c'est aussi évident de basculer de l'un à l'autre ? Non. Pour différentes raisons dont on pourrait parler après, mais peut-être pas publiquement.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Oui, il y a des choses qu'on pourrait se dire en off.

Olivier GACQUERRE

Oui, c'est cela. On est un peu gênés d'en parler pour l'instant parce qu'il y a une procédure qui est en cours. À la fin, on devra donc se positionner sur oui ou non et sur d'autres modes éventuellement, mais cela n'avait pas fait l'objet de ce premier choix initialement pour des raisons notamment d'exploitation. Il y a toute une partie commerciale à l'étage, ce n'est pas le métier aujourd'hui. Pour dire les choses autrement, c'est ce qui va être proposé dans le cadre du projet de territoire, on en parle jeudi tous ensemble donc il n'y aura pas de surprise. Notamment le plan piscines répondra à cela, que tous nos enfants sachent nager en sixième. C'est l'objectif du service public. Comment on le fait et avec quel équipement, c'est tout le sujet ensuite et les coûts d'exploitation actuels effectivement ont explosé pour tout le monde. Vous avez vu les piscines même en régie, quand on n'est pas protégé par un contrat sur l'énergie, sans pointer du doigt telle ou telle piscine ou tel ou tel équipement, on est vite dans des surcoûts donc on aura des décisions collectives à prendre peut-être si on a une crise de l'énergie sur plusieurs années. La question de l'engagement pour la DSP sera un vrai sujet qui viendra en son temps et on devra délibérer dans tous les cas au mois de décembre. C'est cela Hervé ? Décembre.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Prenez note que nous nous abstiendrons et qu'on ne vote pas contre.

Très bien. C'est qui, nous?

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Le groupe.

Olivier GACQUERRE

Le groupe, c'est qui?

Jean-Pierre SANSEN

Jean-Pierre Sansen, Thierry Dissaux, Stéphane Saint-André.

Olivier GACQUERRE

Janine Proot, Daniel Dewalle, avec Émeline Delplanque? Tu votes pour les deux?

Emmanuelle LEVEUGLE

Emmanuel Leveugle, Gaétan Verdoucq.

Olivier GACQUERRE

Jacques Switalski et Serge Marcellak.

Sylvie DOMART

Sylvie Domart et Francis Norel.

Olivier GACQUERRE

Très bien. Merci.

Christel BRAEM

Christel Braem pour Yves Dupont.

Olivier GACQUERRE

Merci.

Franck GLUSZAK

Pour ma part, il ne s'agit pas d'un vote, mais d'une question. J'ai lu effectivement dans la convention l'avenant au contrat de délégation signé entre l'Agglomération et Balaxa. L'Agglomération est désignée comme déléguant et Balaxa, c'est le délégataire. Je suis surpris de voir l'article 2 pour les conditions financières du contrat qu'à compter du 24 octobre 2022, « la collectivité assurera la fourniture de l'équipement ». La collectivité, c'est qui ? C'est l'Agglomération ?

La fourniture d'énergie, c'est cela? C'est l'énergie, on se substitue au contrat.

Franck GLUSZAK

C'est marqué, « la collectivité assurera la fourniture ». Ce n'est pas marqué « le déléguant » ni « le délégataire ». C'est marqué « la collectivité ». De quelle collectivité s'agit-il ?

Olivier GACQUERRE

La collectivité, c'est le déléguant.

Franck GLUSZAK

Forcément? Je ne sais pas.

Olivier GACQUERRE

Oui. C'est repris à l'entrée, le déléguant est bien désigné comme la collectivité.

Franck GLUSZAK

Non, c'est marqué « le déléguant », ce n'est pas marqué « la collectivité ». C'est un problème de forme.

Olivier GACQUERRE

On vérifiera juridiquement sur la signature. Cela a été checké par le service juridique.

Franck GLUSZAK

Un petit commentaire, c'est un transfert de gestion des communes aux collectivités qui coûte cher à l'Agglomération. On a quand même ces équipements natatoires.

Olivier GACQUERRE

Je veux bien qu'on discute de l'intérêt d'une DSP ou d'une régie pendant.

Franck GLUSZAK

Sincèrement, c'est un commentaire.

Olivier GACQUERRE

Quand on en a parlé, c'était bien mieux la DSP parce qu'à ce moment-là, on était gagnant. Maintenant c'est mieux une régie parce qu'on est perdant, mais ce n'est pas vrai en fait, cela ne se passe pas comme cela. La vérité, c'est qu'on a eu ce débat. Je suis le premier à défendre le service public. D'ailleurs on a décidé collectivement de remettre le service de l'eau potable en grand service public donc je pense qu'on a démontré notre attachement et notre savoir-faire d'ailleurs en matière de services publics. Il s'agit d'un équipement dont toute la stratégie a été basée – et on en a hérité collectivement, même le maire de Béthune, les anciens ou même l'ancien maire de Béthune – on a hérité d'un outil qui avait vocation non pas simplement d'apprentissage de la natation, mais un outil qui avait vocation à faire le rayonnement d'une ville. Sauf qu'il y a la natation et il y a tout ce qu'il y a autour. Ce sont des métiers. Nous avons des nageurs sauveteurs, des maîtres-nageurs, nous avons des gens qui sont payés pour mener des missions de service

public. Autour, il y a une salle de musculation, de la balnéo, des soins du corps, etc. Aujourd'hui, est-ce qu'on sait le faire en régie ? Cela veut donc dire qu'il faudrait réfléchir à d'autres modes d'exploitation. Si on devait changer ce type. On laisse une partie en régie et une autre, donc on redélègue à des privés ? Ce n'est pas simple et je rappelle que quand on quitte un mode pour un autre, on doit reprendre le personnel. Quand il y a eu le transfert des équipements nautiques à l'Agglomération, on reprenait l'étude, ce qui s'appelait le coût social du baigneur c'est-à-dire le coût par nageur, la DSP de Béthune était la moins chère de l'ensemble. À ce moment-là, personne n'a rien dit. Aujourd'hui, on s'émeut parce qu'il y a eu des augmentations, mais il n'y a pas d'émotion ou d'expression de cette même augmentation, nos régies ont augmenté. On vous l'a montré tout à l'heure. Et fortement, plus fortement même que ce que va nous coûter la DSP et donc le contrat de Béthune donc le sujet, ce n'est pas du tout la DSP ou la régie aujourd'hui, c'est comment on se protège de la montée des prix sur l'énergie. On peut dire que si on avait un meilleur service public de l'énergie, avec des prix maîtrisés, etc. c'est un peu ce qu'a dit Daniel tout à l'heure, on ne l'aurait pas eu peut-être s'il y avait une planification, peut-être. Je dis simplement de manière très pragmatique et Hervé a donné les chiffres, que si on continue comme cela aujourd'hui, on aura des questions à se poser. Je vais même vous dire qu'aujourd'hui on a eu des nouvelles de la Fédération départementale de l'énergie, qui nous dit : on pensait sur certains équipements vous protéger en basculant certains contrats sur le contrat collectif, mais a priori, le fournisseur n'est pas d'accord. Cela peut potentiellement nous coûter 2 millions de plus l'année prochaine. On devra donc de manière très pragmatique dire à un moment donné ce qu'on fait. Soit, vous nous direz : si, on maintient tout et on augmente les impôts, je ne sais pas, soit on dira non, on en reste là parce que c'est déjà dur pour les gens donc on n'augmente pas l'impôt, auquel cas il faut regarder ce qu'on baisse donc il y aura des décisions collectives à prendre, mais c'est ce qu'on fait dans nos communes de manière très pragmatique et c'est ce qu'on fait même à la maison. Le vrai sujet aujourd'hui, ce n'est pas la DSP ou la régie, ce n'est pas le sujet, c'est aujourd'hui peut-être en élargissant le coût des équipements nautiques. OK, mais dans ce cas, il faut tout englober. Regardez bien sur la régie ce que cela coûte par rapport même à cette DSP, je ne défends pas la DSP, on a choisi de la renouveler, mais on verra bien si on peut aller jusqu'au bout. Aujourd'hui, le vrai sujet, ce n'est pas privé ou public. Aujourd'hui c'est vrai qu'on peut dire que c'est simple, un privé dépose le bilan et il n'exploite plus, ce n'est pas juste. Oui, mais si demain on n'a plus les moyens non plus de faire tourner un équipement, qu'est-ce qu'on fera ? On le fermera. Il faut se dire la vérité. Regardez en Angleterre comment cela s'est passé, plus d'argent, le service public : terminé. Au moment où on se parle, en France, il y a des communes qui ont fermé des équipements publics. Donc regardons les choses avec pragmatisme et réalisme. Aujourd'hui, ce n'est pas le choix qu'on fait. On regarde, mais peut-être que dans quelques mois, on sera amenés à faire d'autres propositions parce qu'on n'emmènera pas la collectivité dans le mur, c'est clair. C'est une préoccupation et une frustration, c'est tout ce que l'on veut, mais aujourd'hui, en la matière je ne ferais pas de prévisions. On espère que la guerre va cesser rapidement, on espère qu'il y aura de la détente. La guerre physique, et après la guerre économique, c'est cela qu'il se passe aujourd'hui, et on paye peut-être un manque d'investissement sur des énergies locales publiques là aussi. Peut-être qu'il y aurait des choses à traiter et c'est ce qu'on va proposer l'année prochaine dans le budget. Entre le moment où on pourra se passer d'une énergie fossile d'une part, voire importer d'autre part, et le moment où tous les travaux seront faits et qu'on pourra dire se dise : « ça y est, on a basculé », on en parlait ce matin avec des entreprises du territoire, il faut quatre à cinq ans. Il ne faut pas se tromper, donc pour moi, la crise énergétique va durer quatre à cinq ans. Ce n'est que mon point de vue, et à condition qu'on agisse. Pour agir, il faut de l'argent aussi. C'est pour cela qu'il faut ce délai, il faut qu'on amortisse. Le vrai sujet, c'est donc celui-là, dans l'avenant proposé, je remercie Hervé qui a négocié tout cela, c'est effectivement substituer le contrat d'énergie pour nous protéger a minima. On ne fait pas de cadeau à Vert Marine, on se protège nous des augmentations de tarifs sur lesquels ils seraient en capacité de nous demander de mettre le complément. Je ne me trompe pas, Hervé ? C'est cela ?

Hervé DEROUBAIX

Oui, c'est exactement cela. Je tiens à rappeler que c'est bien un centre aquatique et sans dévoiler tout ce qui est dit en DSP, pour éviter le gouffre d'une piscine, ce qui permet d'éviter justement ce gouffre, ce sont toutes les activités dont on a parlé, donc des activités de soins, des activités de musculation, etc. Passer en régie l'ensemble de ces choses, franchement, ce n'est pas si évident que cela et pour l'instant, effectivement

nous sommes un peu tenus par le fait aussi qu'il y a eu ces travaux et qu'on a dû proroger cette DSP de trois mois au mauvais moment. Si on ne signe pas ce contrat, toutes ces augmentations de coûts d'électricité vont les impacter. Autant qu'on prenne ce P1, comme on dit, à notre charge pour justement éviter que Balaxa vienne nous refaire facturer de l'électricité qu'elle paierait beaucoup plus cher. Autant qu'on la prenne nous-mêmes.

Olivier GACQUERRE

Et je rappelle qu'on n'a pas augmenté les tarifs. Donc on a laissé les équipements accessibles. On n'a pas mis d'inflation sur les tarifs. En cette rentrée, septembre et octobre, on est déjà bien rentrés, on a vu fondre nos réserves dans les communes. À l'intercommunalité, c'est pareil, effectivement, aujourd'hui, ce ne sont pas des décisions qu'on prend de gaieté de cœur. On est une collectivité, mais je pense aussi aux entreprises du territoire. On parlait tout à l'heure du rebond industriel du territoire, il n'y aura pas de rebond avant très longtemps si on a encore ces prix d'accès à l'énergie. Parfois, c'est fois 10, fois 15, fois 20, c'est juste fou. On va laisser aussi les parlementaires faire leur travail, il y a des débats actuellement. Pour les collectivités est évoqué un bouclier territorial pour nous protéger des surcoûts de l'énergie. Aujourd'hui, c'est fait pour les communes de moins de 10 ETP, il faudrait un élargissement ou alors qu'on nous désigne les activités pour lesquelles on va être protégés. Toutes nos activités prennent quand on parle du carburant, on parle de la collecte des déchets aussi et essentiellement. C'est bon pour les explications? Je pense qu'il n'y a pas d'avis divergent dans ce qu'on dit, on parle de la même chose, pas forcément dans le même sens, mais on dit bien les mêmes choses, je pense. Est-ce que sur cette question 9, il y a des oppositions? Je n'en ai pas entendu. Des abstentions? On les a notées. Abstention en plus pour Monsieur Gluszak. Les autres votent pour, merci beaucoup.

Décision du Conseil : adopté :

Quatorze absentions: Stéphane SAINT-ANDRE, Jean-Pierre SANSEN, Thierry DISSAUX, Janine PROOT, Daniel DEWALLE, Emeline DELPLANQUE, Emmanuelle LEVEUGLE, Gaétan VERDOUCQ, Jacques SWITALSKI, Serge MARCELLAK, Sylvie DOMART, Francis NOREL, Yves DUPONT, Franck GLUSZAK.

COORDINATION ET RELATIONS AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur(s): SELIN Pierre

10) SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

« Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a été créé en janvier 2019 et s'est vu confier la mise en œuvre de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire.

Une convention entre le CIAS et la Communauté d'Agglomération prévoit la mutualisation des services fonctionnels, de secrétariat et d'administration du CIAS (gestion juridique, financière, ressources humaines, informatique et moyens généraux du CIAS).

Une subvention prévisionnelle d'équilibre de 132 239,19 € a été votée dans le cadre du budget primitif 2022.

Compte tenu du besoin d'équilibre réel attendu au titre de l'année 2022 et suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 05 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS d'un montant de 100 000 € (identique à 2021 et 2020). »

Pierre SELIN

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, dans le cadre de la convention entre le centre intercommunal d'action sociale de l'Agglomération et la Communauté d'Agglomération, qui prévoit la mutualisation des services fonctionnels et d'administration du centre intercommunal d'action sociale, il convient, compte tenu du besoin d'équilibre réel attendu au titre de l'année 2022 et suite à l'avis favorable de la commission cohésion sociale du 5 octobre dernier, d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de 100 000 €.

Olivier GACQUERRE

Merci, Pierre.

Jean-Pierre SANSEN

Est-ce qu'il existe un rapport d'activité sur le CIAS?

Pierre SELIN

Oui, il y a un rapport d'activité annuel, mais celui de 2022, on ne l'a pas encore, vous aurez le 2021. Qui a été donné d'ailleurs.

Olivier GACQUERRE

Pas d'autre prise de parole ? Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc voté. Merci.

<u>Décision du Conseil</u>: adopté

SPORT

Rapporteur(s): DEROUBAIX Hervé

11) ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU AMATEUR ET DU SPORT EVENEMENT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

- « Le Conseil communautaire a, par délibération du 27 septembre 2017 approuvé les critères d'éligibilité au versement des subventions en matière d'actions en faveur du développement du sport de haut niveau amateur, du sport évènement et du sport handicap
- 1- Une aide forfaitaire a notamment été créée pour les clubs « ELITE AGGLO » en substitution des aides précédemment accordées aux clubs évoluant aux premiers niveaux nationaux de leur discipline.

Le montant total attribué s'élève à 165 000 € tel que détaillé dans le tableau ci-annexé.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 05 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer les subventions, reprises dans le tableau ci-annexé, au titre de la saison sportive 2022/2023 et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les conventions d'objectifs correspondantes, précisant les modalités de versement de ces subventions et les engagements réciproques des parties. »

2- Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 05 octobre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € au club de Full Contact d'Haisnes ainsi qu'au club Echéphile Béthunoise au titre de la saison sportive 2022/2023. »

En l'absence de Philippe, je redonne la parole à Hervé pour la question 11, s'il te plaît Hervé.

Hervé DEROUBAIX

Merci, il s'agit du versement des subventions ELITE AGGLO dans le cadre du sport. Ce sont les aides forfaitaires pour les clubs « Elite », ce sont donc les mêmes subventions que l'an dernier à hauteur de $165\,000\,\epsilon$ avec différents niveaux. Les clubs sportifs collectifs : le Futsal de Béthune, vous avez les chiffres, $30\,000\,\epsilon$, le handball SBBL en National 2 à hauteur de $30\,000\,\epsilon$, et donc les clubs sportifs par équipe : Artois athlétisme, Badminton de Béthune, l'escrime de Bruay, le judo Acama, le cercle Calonnois de lutte, Stade béthunois natation et le tennis de table de Beuvry avec chacun $15\,000\,\epsilon$. Il y a une délibération suivante, mais je pense qu'on peut faire les deux en même temps.

Olivier GACQUERRE

La suivante n'est pas en lien avec cela.

Hervé DEROUBAIX

Pour le sport événement.

Olivier GACQUERRE

Pardon oui, c'est dans la même délibération.

Hervé DEROUBAIX

Oui, elles ne sont pas reconduites, c'est spécifique à cette année donc pour un montant total de 6 000 ϵ , une qui concerne le Championnat d'Europe de kick-boxing à Haisnes, on a attribué 3 000 ϵ et le 41e open international d'échecs à Béthune à hauteur de 3 000 ϵ . C'est donc une aide à l'organisation de manifestations d'audience internationale.

Olivier GACQUERRE

Très bien. Merci, tout cela est normé. Sur les critères.

Hervé DEROUBAIX

Oui, chacun doit répondre à un cahier des charges. Je pense que beaucoup de clubs souhaitent y adhérer donc ils demandent les documents et dès que les clubs répondent à ces critères, forcément c'est attribué. Évidemment, tout le monde n'y répond pas, notamment pour ces manifestations sportives internationales.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? C'est donc voté.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s): LEMOINE Jacky

12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION DE CONTRATS DE PROJET

« Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Emplois permanents

Afin de tenir compte de l'évolution du service et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes :

Direction de l'Environnement

Les actions engagées et financées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permettent la création de 2 emplois chargés de mission « Économie circulaire et préservation des ressources ».

Direction de l'Eau Potable

Lors de la Conférence des maires du 13 septembre 2022 il a été décidé de parvenir à une régie globale Eau Potable à Prestations de Services d'ici 2026. Ce choix implique la nécessité de réorganiser la direction de l'eau potable. À la suite de l'étude « optimisation de la régie » lancée par la collectivité, plusieurs manquements sont apparus. La régie a des missions bien identifiées pour répondre à sa raison d'être, mais ne dispose pas de moyens humains sur certains postes stratégiques.

Le 1^{er} objectif est de renforcer en moyen humain le pôle Gestion Patrimoniale, par la création des emplois suivants :

- Ingénieur géomatique
- Animateur Données
- Contrôleur des contrats
- Chargé de suivi des opérations de travaux
- Electromécanicien

Le 2n^d objectif est de créer un pôle « Relations Usagers » qui se traduit par le transfert des agents affectés à la régie de la Direction des Finances vers la Direction de l'Eau Potable.

L'avis du Comité Technique, réuni le 12 octobre 2022, sur l'ensemble de ces modifications qui implique la suppression de 5 postes est favorable.

Direction de l'Habitat

Dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » et suite à la vacance des 2 postes de chargés de mission, il est pertinent de redéfinir les missions.

Il est donc proposé de transformer le poste de « chargé de mission PVD » en « chargé de mission habitat en charge des opérations OPAH-RU ». Ce poste fait également l'objet d'un financement.

Direction de l'Emploi et de la Création d'activités

Dans le cadre du renouvellement de la convention relative au dispositif « Proch'Emploi » signée avec la Région Hauts-de-France, il y a lieu de créer un poste supplémentaire d'assistant RH Plateforme Emploi au sein de la Direction de l'Emploi et de la Création d'Activité. Ce poste fait l'objet d'un financement.

Pour finir, il est proposé de modifier les grades de référence des postes ci-dessous afin de faciliter les évolutions de carrière et les mobilités professionnelles :

- Animateur de la Charte Handicap
- Adjoint au responsable « Droit des Sols »

Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

Il est rappelé que ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste.

Contrats de projet

En application de l'article 3 II de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Dans le cadre du développement des missions de la collectivité, et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 07 octobre 2022, il est donc proposé la création de l'emploi non permanent suivant sous forme de contrats de projet :

- 1 **Chargé de projet Bruit et Qualité de l'Air** ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet et pour une durée de 48 mois. L'objectif de ce poste est la réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et des mises à jour des cartes stratégiques de Bruit. »

Jacky LEMOINE

Afin de tenir compte de l'évolution du service et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes : la Direction de l'environnement, la création de deux emplois chargés de mission économie circulaire et préservation des ressources. Des actions engagées et financées dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés permettent la création de ces postes. La Direction de l'eau potable : lors de la conférence des maires du 13 septembre dernier, il a été décidé de parvenir à une régie globale en eau potable à prestations de services d'ici 2026. Ce choix implique la nécessité de réorganiser la Direction de l'eau potable. Dans cette perspective, il convient de créer les postes suivants : un ingénieur géomatique, un animateur de données, un contrôleur des contrats, un chargé de suivi des opérations de travaux et un électromécanicien. Le deuxième objectif est de créer un pôle relations usager qui se traduit par le transfert des agents affectés à la régie de la Direction des finances vers la Direction de l'eau potable. L'ensemble de ces modifications implique également la suppression de cinq postes, l'avis du comité technique réuni le 12 octobre est favorable. Pour la Direction de l'habitat dans le cadre des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », et suite à la vacance de deux postes de chargés de mission, il vous est proposé de transformer le poste de chargé de mission PVD en chargé de mission habitat en charge des opérations OPAH-RU. Ce poste fait également l'objet d'un financement. Pour la Direction de l'emploi et de la création d'activités, dans le cadre du renouvellement de la convention relative au dispositif « Proch'emploi » signé avec la région Hauts-de-France, il y a lieu de créer un poste d'assistant RH plateforme emploi au sein de la Direction de l'emploi et de la création d'activités. Ce poste fait l'objet d'un financement. Pour finir, il est proposé de modifier les grades de référence des postes ci-dessous afin de faciliter les évolutions de carrière et des mobilités professionnelles. : animateur de la charte handicap, adjoint au responsable droit des sols. Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractères gras en annexe à la délibération. Pour les contrats de projet en application de l'article 3.2 de la loi, les collectivités territoriales pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, peuvent recruter un agent sous contrat dont l'échéance est à la réalisation du projet ou de l'opération. Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste de chargé de projet bruit, et qualité de l'air ouvert aux grades relevant du grade d'emploi d'ingénieurs territoriaux à temps complet pour une durée de 48 mois. L'objectif de ce poste est la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement et des mises à jour des cartes stratégiques du bruit. La commission service du quotidien, administration générale et territoriale du 7 octobre a émis un avis favorable.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? C'est donc voté, merci.

Décision du Conseil: adopté

FONCIER ET URBANISME

Rapporteur(s): LAVERSIN Corinne

13) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES COMMUNES DU PLUI DU SIVOM DE L'ARTOIS – MODIFICATION POUR L'ENSEMBLE DES 13 COMMUNES (ANNEQUIN, AUCHY-LES-MINES, BILLY-BERCLAU, CAMBRIN, CUINCHY, DOUVRIN, FESTUBERT, GIVENCHY-LEZ-LA-BASSEE, HAISNES-LEZ-LA-BASSEE, NOYELLES-LES-VERMELLES, RICHEBOURG, VERMELLES ET VIOLAINES)

« Par délibération n° 2019/CC091 du 22 mai 2019, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions du Code de l'Urbanisme pour les zones U et AU et leurs sous-secteurs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois.

Par délibération n° 2022/CC120 du 27 septembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la modification du PLUi du SIVOM de l'Artois.

Au regard des nouveaux plans de zonage des communes d'Annequin, Auchy-Les-Mines, Billy-Berclau, Cambrin, Cuinchy, Douvrin, Festubert, Givenchy-Lez-La-Bassée, Haisnes-Lez-La-Bassée, Noyelles-Lez-Vermelles, Richebourg, Vermelles et Violaines tels qu'issus de la modification ci-dessus évoquée ; il convient de délibérer à nouveau sur le droit de préemption urbain.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 octobre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'approuver la modification du périmètre d'application du droit de préemption urbain tel qu'institué par délibération en date du 22 mai 2019 pour les zones U et AU et leurs sous-secteurs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, au SIVOM de l'Artois et dans les mairies des communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée, en caractères apparents, dans au moins deux journaux diffusés dans le Département.

Une copie de la présente délibération sera adressée sans délai au Directeur départemental des services fiscaux (France Domaines), à la Chambre départementale des notaires, aux Barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance dans les ressorts desquels est institué le DPU et au greffe des mêmes tribunaux.

La délibération sera en outre publiée sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération. »

Corinne LAVERSIN

La question 13 concerne l'instauration du droit de préemption urbain sur les communes du PLUI du SIVOM de l'Artois : Annequin, Auchy-Les-Mines, Billy-Berclau, Cambrin, Cuinchy; Douvrin, Festubert, Givenchy-Lez-La-Bassée, Haisnes-Lez-La-Bassée, Noyelles-Lez-Vermelles, Richebourg, Vermelles et Violaines. Le 27 septembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la modification du PLUI du SIVOM de l'Artois. Il y a de nouveaux plans de zonage. En conséquence, il convient de délibérer sur le droit de préemption pour pouvoir l'appliquer sur les nouveaux zonages des zones U et AU. Bien évidemment, on respectera la procédure d'affichage.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Olivier GACQUERRE

Pour la prochaine séance, normalement c'est ici, mais la salle est prise donc ce sera peut-être retour à l'Agglomération pour le dernier Conseil de l'année. On va essayer de faire au mieux. En tout cas, merci aux services qui ont tout organisé et qui ont préparé aussi les supports parce que c'est un gros travail pour qu'on puisse avoir la lisibilité sur les délibérations. Bonne soirée à tous, merci.

VISA DU « PROCES-VERBAL »

Le Président

Hivier GACQUERRE

La secrétaire de séance

Karine PLAHAUT